



LE DEVOIR



ACTUALITÉS

« Une île, une ville »: le calendrier inquiète plus que les maires

Page A 3

ÉCONOMIE

Quebecor doit vendre une partie de ses imprimeries

Page B 1

VOL. XCII N° 26

LE JEUDI 8 FÉVRIER 2001

87c + TAXES = 1\$

Chiffon rouge ou pas, Québec ne perd pas un sou

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Bernard Landry a eu beau faire la fine bouche et refuser les 18 millions du gouvernement fédéral pour ne pas avoir à faire flotter l'unifolié au-dessus du Zoo et de l'Aquarium de Québec, le Québec ne perdra pas un sou pour autant. Le budget de Développement économique Canada, d'où devait provenir la subvention, est une enveloppe fermée, et l'argent devra être dépensé coûte que coûte dans la province.

Le budget de Développement économique Canada est une enveloppe fermée, et l'argent devra être dépensé coûte que coûte au Québec

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), une agence de diversification économique exclusivement dédiée au Québec, bénéficie d'un budget de 234 millions en subventions et contributions pour l'année 2000-01. C'est de cette cagnotte que les 17,76 millions pour la rénovation du Zoo et de l'Aquarium de Québec devaient provenir.

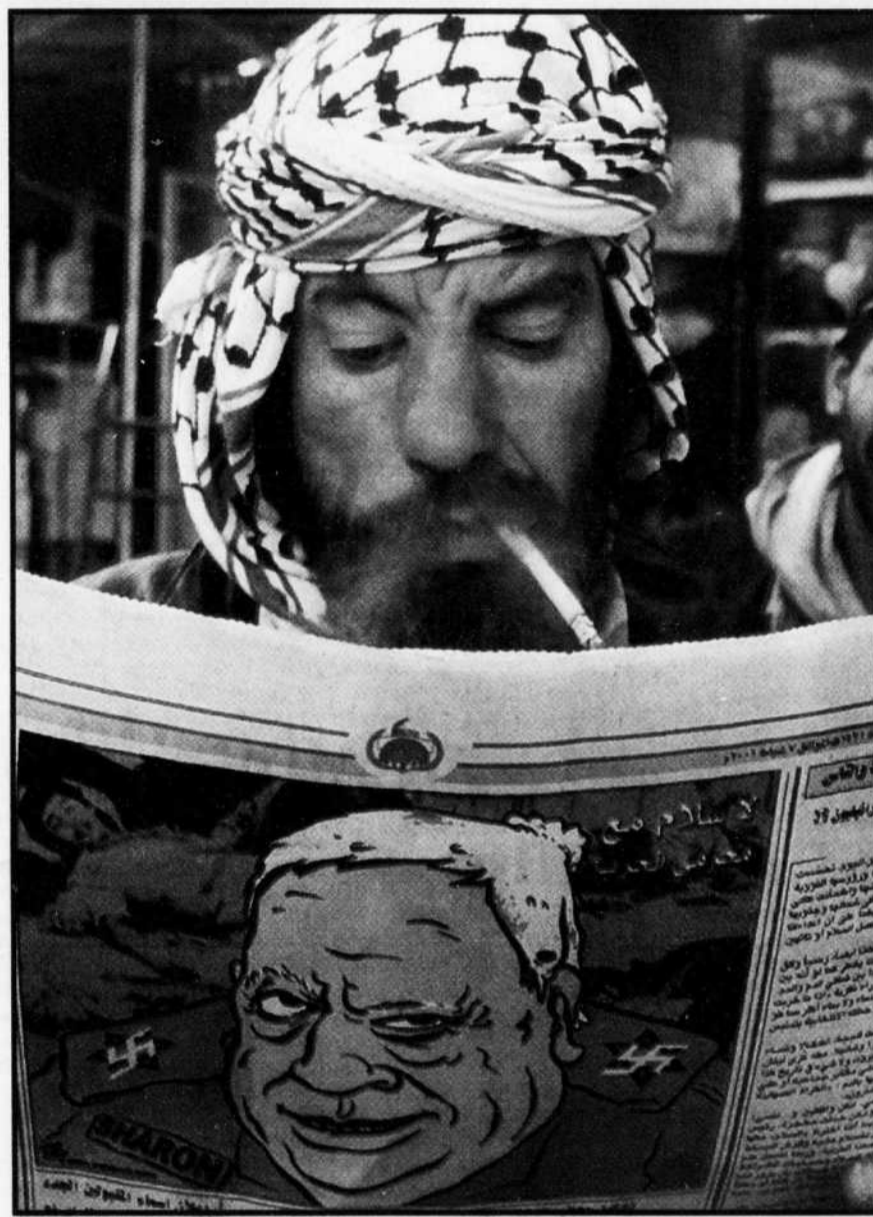
On se rappellera qu'Ottawa exigeait, en retour de la subvention, qu'un drapeau canadien soit hissé pour les quarante prochaines années et que le bilinguisme soit appliqué dans l'affichage des deux institutions. M. Landry avait refusé ces conditions, faisant tomber l'accord à l'eau. L'argent fédéral ne sera pas versé et Québec financera seul le projet. Lorsque questionné sur le prix élevé de ses principes, M. Landry avait justifié sa position en disant que « le Québec n'a pas l'intention de faire le trottoir pour des bouts de chiffon rouge ».

Au bureau du ministre responsable de DEC, Martin Cauchon, on fait grand cas du fait que ce dernier avait dû demander une autorisation spéciale auprès du Conseil du trésor pour pouvoir verser une somme aussi importante. Mais ce n'est pas comme si cet argent, parce qu'il n'est pas utilisé, retournait dans les fonds consolidés du gouvernement fédéral. L'argent appartenait et appartient encore à DEC, et DEC de-

VOIR PAGE A 8: CHIFFON

Santé et éducation: Québec n'a pas à craindre une décote

Les défis de Sharon



REUTERS

ARIEL Sharon aura à traverser de dures épreuves dans les mois à venir. Il devra convaincre, d'une part, les travaillistes battus de rejoindre un gouvernement d'union nationale et, d'autre part, les Palestiniens de reprendre les pourparlers de paix. À ce sujet, des membres de son parti, le Likoud, ont laissé entendre que des concessions pourraient être faites aux Palestiniens. Nos informations en page A 5.

« C'est un bon moment pour faire du rattrapage », juge Standard and Poor's

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tandis que Bernard Landry constate qu'aucun ralentissement n'est perceptible dans les rentrées fiscales du gouvernement, les analystes de la firme de notation de crédit Standard and Poor's jugent que le Québec est pleinement justifié de réinvestir ses surplus dans l'éducation et la santé. Sans que la cote de crédit du Québec en pâtisse.

Au cours d'un point de presse où il contredisait François Legault et confirmait le maintien des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse (300 millions en développement du réseau de l'éducation en 2001-02 et 500 millions l'année suivante), le vice-premier ministre et ministre d'Etat à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, a confirmé que les finances publiques québécoises se portaient bien. Le ralentissement perçu aux États-Unis n'a pas d'effet sur les rentrées fiscales du gouvernement. « Fort heureusement, il y a toujours un décalage entre le ralentissement et son effet sur les finances publiques », a-t-il dit. « À moyen terme, il n'y a pas d'alarme », a souligné M. Landry. A plus long terme, on peut s'attendre à un atterrissage en douceur. « La période de roulage au sol pourrait être relativement courte parce que les données fondamentales de l'économie sont toujours saines », estime le vice-premier ministre.

Dans un contexte où le gouvernement affiche des surplus, le Québec est tout à fait justifié de réinvestir

« Un gouvernement qui réduit les impôts pour ensuite affronter une récession peut avoir de la difficulté à se retourner et à augmenter les impôts ensuite »

VOIR PAGE A 8: DÉCOTE

PERSPECTIVES

Bouger un éléphant

Lorsqu'il a pris la barre du Bureau du Vérificateur général du Canada, le 1^{er} avril 1991, Denis Desautels rêvait de « faire une différence » et il ne s'en est pas caché dans son premier rapport, paru en décembre 1991. « Mon objectif sera d'inciter le gouvernement à rendre compte de ses activités qui se déroulent dans les ministères, les organismes et les sociétés d'Etat. Mon principal intérêt est d'encourager l'utilisation efficiente et efficace des deniers publics. Par conséquent, ma plus grande satisfaction — et celle de mes collègues — ne proviendra pas de la divulgation des erreurs et des cas de gaspillage et de pertes, mais bien de la preuve que les gestionnaires ont redressé la situation lorsqu'elle était insatisfaisante. » Il ajoutait vouloir, à la fin de son mandat de 10 ans qui prendra fin le 28 février prochain, « pouvoir nommer des réalisations concrètes auxquelles [son] Bureau aura contribué ».



Manon Cornellier

Denis Desautels n'a pas réalisé tous ses rêves mais il a quand même amené Ottawa à changer. Il a entre autres forcé les politiciens, la presse et le public à porter un regard différent sur l'appareil gouvernemental fédéral. Il a cessé de compter sur des anecdotes croustillantes pour attirer l'attention sur ces rapports.

Avec lui, on a pris l'habitude de s'en tenir aux problèmes systémiques de gestion qui, malgré trente ans de réflexion, tardaient à se résoudre. À son arri-

VOIR PAGE A 8: ÉLÉPHANT

L'anonymat et les médias

Un casse-tête. Les journalistes affectés à la couverture du procès de Dave Hilton ne savent plus où donner de la plume, tiraillés entre l'obligation de taire l'identité des victimes et la nécessité de raconter l'histoire du jour. Le sens de la loi est compris de tous, mais la loi est-elle sensée pour autant?

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Âgées de 16 et 17 ans, les deux présumées victimes de Dave Hilton ont révélé devant la justice le lourd éventail des sévices sexuels que leur aurait infligés le boxeur de 1995 à 1998. Les médias sont tenus de taire leur identité à tout prix, quitte à multiplier les détours et les omissions volontaires pour y parvenir. Un défi de taille en raison du caractère exceptionnel de la cause.

Deux principes sacrés de la justice sont réunis dans le procès de Dave Hilton: obliga-

tion pour les médias de préserver l'anonymat des témoins mineurs et celui des victimes d'agressions sexuelles. L'ami lecteur-auditeur-internaute attentif arrivera pourtant à percer le secret que les médias s'efforcent de respecter depuis le début du procès. En lisant un compte rendu ici, en écoutant un reportage là, en prêtant l'oreille aux lignes ouvertes, il en déduira très vite qu'un et un font deux. Et s'il a assisté au procès, il sait tout car les victimes ont témoigné sans voile.

Comme son nom l'indique, l'interdit de

VOIR PAGE A 8: HILTON



Dave Hilton, en compagnie de son père (à droite) et d'un ami.

Québec songerait à scinder le ministère de l'Éducation

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Alors que le milieu de l'éducation craint toujours les surprises que lui réserve le prochain budget, une hypothèse remue les universités et les collèges, selon laquelle on songerait actuellement à scinder le ministère de l'Éducation, passant la responsabilité de l'enseignement supérieur au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

À la faveur des derniers faux pas politiques du ministre François Legault, cette rumeur a envahi les couloirs des établissements d'enseignement supérieur, a appris *Le Devoir* de plusieurs têtes dirigeantes d'institutions. Ce scénario, qui rappelle l'existence passée du ministère de l'Enseignement supérieur de 1984 à 1994, pourrait faire partie de la structure ministérielle dessinée par les organisateurs d'un prochain gouvernement ou résulterait d'une forte insatisfaction du milieu face aux dernières maladroites du ministre de l'Éducation.

« Cette hypothèse n'a rien de farfelu quand on sait que l'arrimage entre enseignement supérieur et recherche a déjà existé », explique un dirigeant d'établissements

VOIR PAGE A 8: ÉDUCATION

Lire aussi en page A 4

■ L'État respectera la parole donnée

ÉCONOMIE

Gaz Métropolitain remboursera 67 millions à ses clients

Page B 1



INDEX

7	78313 00067 2		
Annances.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 5	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 4

• LES ACTUALITÉS •

Agressions sexuelles

La mère de Dave Hilton a eu le cœur brisé

C'est la mère des deux adolescentes qui l'a informée des agressions

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La mère du boxeur Dave Hilton, Jeannie, âgée de 58 ans, a appris par téléphone que son fils aurait agressé sexuellement deux mineures, de la bouche même de la mère des fillettes.

«Ca m'a brisé le cœur. J'étais très proche d'elles», a déclaré la mère du champion mondial des super-moyens de la WBC, hier, alors qu'elle témoignait au procès de son fils, accusé d'agressions sexuelles sur deux fillettes de moins de 14 ans.

De Miami, à la fin février 1999, quand la mère des fillettes lui a confié ce que le boxeur avait fait, qu'il avait gâché leur vie et qu'elle avait l'intention de le faire arrêter par la police, la mère de Dave Hilton lui a donné raison et lui a dit qu'à sa place, elle ferait la même chose.

Les relations entre l'accusé et ses parents étaient loin d'être au beau fixe à cette époque. Ils ne se voyaient plus depuis un certain temps, le père du boxeur désapprouvant que son fils s'adonne autant à l'alcool et néglige de s'entraîner.

Le témoin a mentionné que la cadette des mineures lui a téléphoné après avoir passé un examen médical pour lui dire que heureusement, elle avait conservé sa virginité mais qu'il en allait autrement pour sa sœur aînée.

On sait maintenant que l'examen gynécologique a démontré qu'il y avait eu pénétration dans les agressions sexuelles des deux mineures, à moins de 20 reprises dans le cas



Jeannie Hilton a témoigné hier au procès de son fils Dave.

de l'aînée et moins de cinq fois dans le cas de la plus jeune.

Un jour que la mère de Hilton parlait au téléphone avec une des fillettes en question, son fils est entré chez elle. Elle a entendu son mari lui dire qu'il ne voulait pas le voir. Dave Hilton a répliqué à son père. Quand la fillette a reconnu la

voix d'Hilton, elle s'est énervée et a racroché. Ce fut le dernier contact.

Les Hilton ont finalement renoué avec leur fils avant qu'il ne soit arrêté par les policiers, à Montréal, le 15 avril 1999. Le père du boxeur a versé une caution pour que son fils soit remis en liberté sous conditions. Le boxeur

a violé ces conditions à quelques reprises. Le père accompagne parfois le fils au procès.

En matinée, trois témoins sont venus jurer qu'ils n'avaient rien observé dans le comportement du boxeur pouvant laisser croire qu'il agressait sexuellement les deux mineures qui l'accompagnaient.

Une note de mauvaise conduite décernée aux usagers du portable en auto

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Automobile et téléphone mobile ne font pas bon ménage, confirme de nouvelles données. Dans la plus grande étude à avoir jamais été réalisée à ce sujet, des chercheurs du Laboratoire sur la sécurité des transports de l'Université de Montréal ont évalué que les grands utilisateurs de téléphone mobile courent deux fois plus de risques d'avoir un accident d'auto que les gens qui ne l'utilisent pas ou peu.

L'étude serait la quatrième à avoir été menée dans le monde sur ce sujet. Les autres études, de moindre envergure, sont arrivées aux mêmes conclusions. Les chercheurs de l'UdeM ont recueilli des informations auprès de 36 000 volontaires, dont 12 700 utilisateurs de téléphone mobile, qui ont accepté de leur remettre leur dossier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et, le cas échéant, leurs données d'utilisation du téléphone. Les volontaires ont également répondu à un questionnaire sur l'exposition au risque et les habitudes de conduite. Globalement, note l'équipe du

professeur Claire Laberge-Nadeau, les utilisateurs de téléphone mobile courent 38 % plus de risques d'avoir des accidents de la route que les non-utilisateurs. Ces utilisateurs semblent d'ailleurs conscients du danger puisque un sur trois (une sur deux dans le cas des utilisatrices) estime que converser au téléphone nuit beaucoup à la conduite, beaucoup plus que d'autres activités comme parler à un passager ou écouter la radio.

Le Québec devrait-il imiter certains pays et bannir l'usage du cellulaire au volant? La SAAQ dit qu'elle prendra le temps d'analyser les données avant de faire des recommandations au ministre des Transports, Guy Chevrette. Quant à l'Association canadienne des télécommunications sans fil, elle est en faveur d'une campagne de sensibilisation sur le phénomène et rappelle aux conducteurs qu'ils peuvent toujours utiliser un dispositif mains libres en voiture. Cependant, les études montrent pour le moment que ces dispositifs ne réduisent pas nécessairement les risques d'accidents. Environ 10 % des conducteurs sondés par l'UdeM utilisaient un dispositif mains libres.

La Congolaise hospitalisée en Ontario

Ce n'était pas le virus Ebola

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les autorités de Santé Canada ont éliminé hier la possibilité que l'infection qui a rendu gravement malade une patiente congolaise admise à l'hôpital d'Hamilton en Ontario soit due au terrible virus Ebola.

Les premiers résultats transmis par les laboratoires de Santé Canada à Winnipeg se sont avérés négatifs face à l'Ebola. Mais la possibilité d'une infection liée à un virus associé à d'autres types de fièvre tropicale n'est toujours pas exclue. «De la perspective de Santé Canada, l'Ebola a été éliminé», a tranché hier le Dr Douglas MacPherson, un spécialiste des maladies infectieuses de Santé Canada, après avoir reçu les résultats préliminaires des analyses effectuées.

Si les craintes entourant l'Ebola sont maintenant dissipées, on ignore encore de quelle maladie souffre la patiente, a indiqué le Dr Mark Loeb, un spécialiste en infectiologie de l'hôpital d'Hamilton. «Il peut s'agir d'autres types de fièvres hémorragiques. Nous devons attendre d'autres résultats pour savoir», a-t-il indiqué.

Ce dernier a donné peu de détails sur l'état actuel de sa patiente, mais il soutient que son état s'est quelque peu amélioré.

Compte tenu du mystère qui subsiste concernant le virus en cause, les mesures d'isolement se-

ront maintenues à l'hôpital d'Hamilton et le personnel soignant continuera à porter vêtements et masques protecteurs, tant qu'un diagnostic clair ne sera pas posé.

La situation est donc jugée moins préoccupante pour les 12 personnes ayant été en contact avec la femme malade, quoique deux de ses proches, jugés à haut risque, font l'objet d'une surveillance accrue. Ces derniers devront prendre régulièrement leur température corporelle au cours des prochaines semaines et ne sauront que d'ici trois semaines s'ils ont été infectés ou non, a soutenu le Dr Loeb. Des techniciens de laboratoires ayant manipulé des échantillons avant que ne soit déclenchée l'alerte à l'Ebola sont aussi surveillés de près.

«Ces maladies sont contagieuses seulement pour les personnes qui ont un contact direct avec les urines, le sang et les vomissements d'une personne malade. Un très petit nombre de personnes tombent dans cette catégorie», a précisé ce dernier, pour rassurer la population d'Hamilton.

La jeune femme congolaise, arrivée à Toronto samedi par un vol en provenance de l'Éthiopie ayant fait escale à New York, n'a commencé à ressentir des symptômes que dimanche, peu avant son hospitalisation. Les experts excluent que le virus ait pu être transmis aux autres passagers puisque la contagion n'est possible qu'après l'apparition des premiers symptômes.

Élections dans le nouveau Montréal

La banlieue entend faire mentir Jean de la Fontaine

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Après s'être beaucoup inquiétés de l'avance prise par le chef du parti Vision Montréal, Pierre Bourque, dans la conquête électorale de la nouvelle ville de Montréal, les maires de banlieue estiment désormais avoir tout le temps du monde pour figurer leur parti politique et trouver leur chef.

«Le plus tôt sera le mieux», a reconnu hier le maire de Verdun et l'un des candidats à la mairie pressentis, Georges Bossé. Mais il n'y a pas de grande urgence. Nous avons tous

convenu qu'il nous restait des consultations à faire et des décisions à prendre. Ça nous prendra encore dix jours, deux semaines peut-être.»

L'intérêt de créer un parti politique en bonne et due forme, plutôt qu'une simple coalition, compterait parmi les questions encore en suspens. «Pour moi, parler de coalition aux gens, c'est leur dire: "on n'a pas pu s'entendre, mais croyez-nous, on va s'entendre après." Autre enjeu, le mode de sélection du chef ne ferait toujours pas consensus, les uns exigeant une course formelle, les autres préférant un couronnement. L'ancien ministre libéral Gérard

Tremblay, et la présidente de la Communauté urbaine de Montréal, Vera Danyluk — autres candidats à la mairie pressentis — participeraient toujours aux discussions.

Les maires de banlieue ne risquent-ils pas de laisser ainsi prendre un retard insurmontable sur Pierre Bourque, qui a entrepris depuis plus d'un mois une campagne préélectorale des futurs arrondissements de la nouvelle ville? «On ne peut pas parler d'une véritable campagne», rectifie Georges Bossé. Il effectue des apparitions publiques. On ne peut pas dire qu'il remporte beaucoup de succès.»

«Les gens ne décident pas neuf mois d'avance pour qui ils vont voter, ajoute-t-il. Il nous faut plus de temps que prévu pour organiser notre parti, mais nous serons prêts à temps. Ne craignez rien, quelqu'un se présentera contre M. Bourque.»

Georges Bossé s'est dit, par ailleurs, peu surpris d'apprendre par les journaux que son opposant de longue date, le conseiller municipal de l'île des Sœurs, Robert Isabelle, confirmera demain qu'il fera campagne aux côtés de Pierre Bourque. Frondeur, il a même dit s'en réjouir, certain de pouvoir le battre.

MUSIQUE

en tête

LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS MUSICAUX À VENIR

Février

9 correction

LES BORÉADES DE MONTRÉAL
Francis Colpron, directeur artistique
FLUTES PLURIELLES
Matthias Maute, flûtiste
Sonates de Babell, W.F. Bach, Maute et Boismortier
Vendredi 9 février à 20h, Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
400, Saint-Paul Est, Vieux Montréal
Information: (514) 259-5114 Billets: 20 \$, 12 \$ (ét.), 16 \$ (aînés)

18 correction

LADIES' MORNING MUSICAL CLUB présente
STEVEN ISSERLIS, violoncelle
IAN BROWN, piano
Chostakovitch, Britten, Janáček, Martinů
Le dimanche 18 février 2001 à 15h30
Salle Pollack - 555, rue Sherbrooke Ouest
Rens.: (514) 932-6796 Billets: 25,00 \$ / Ét. (22 ans): 15,00 \$

20

L'ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
Chef d'orchestre: Véronique Lacroix
SACRÉE LANDOWSKA!
Catherine Perrin, claveciniste et animatrice, jouera des œuvres qui étaient chères à la claveciniste virtuose Wanda Landowska (1879-1959), Jean-Sébastien Bach, Manuel de Falla dans un théâtre musical original de John Rea.
20h - Salle Redpath, Université McGill - 25 \$, 20 \$ (étudiants, aînés: 2 \$ billet gratuit à l'achat du 1^{er}) - info au (514) 524-0173 ou www.ecm.qc.ca

Pour annoncer dans ce calendrier, communiquez avec
Jacques Nadeau au (514) 985-3322

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX

Lady Yacht-Master
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Manif en faveur d'un étudiant déporté

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Plus d'une cinquantaine de personnes ont manifesté devant les bureaux d'Immigration Canada à Québec, hier, pour demander l'ouverture d'une enquête publique dans le dossier d'Haroun MBarek, cet étudiant tunisien renvoyé dans son pays le 6 janvier après s'être vu refuser le statut de réfugié politique. De retour en Tunisie, l'étudiant en maîtrise de l'Université Laval a été arrêté et condamné à 12 ans de prison, en plus d'avoir été torturé, selon le témoignage de l'avocate de MBarek en Tunisie.

«Ou bien le gouvernement se ferme les yeux sur la violation des droits de l'homme en Tunisie, ou bien il fait preuve d'une incompétence complète dans le traitement de ses dossiers», a dit Richard Fecteau, vice-président à l'externe de l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES) et organisateur de la manifestation qui s'est terminée par une vigile à la chandelle.

Plus d'une trentaine de Tunisiens ont été renvoyés du Canada l'an dernier. A titre d'ancien secrétaire de l'Union tunisienne des étudiants, M. MBarek avait toutes les chances d'être persécuté à son retour, plaide-t-il. «D'autres syndicalistes étudiants ont été réprimandés

là-bas parce qu'ils s'opposent au régime dictatorial de Ben Ali.»

«On avait prévenu le gouvernement canadien des risques [de persécution], a dit Jacques Poulin, d'Amnistie internationale, section francophone. On le tient responsable de cette situation et on lui demande de revoir l'analyse de risque de renvoi», cette évaluation des risques avant le renvoi à laquelle est assujettie toute personne jugée non admissible au Canada. Amnistie a fait parvenir hier une lettre au ministre des Affaires étrangères, John Manley, lui rappelant que le Canada «n'a pas respecté ses engagements internationaux, notamment en ce qui a trait à la Convention contre la torture». Le Canada avait d'ailleurs été blâmé par les Nations unies en novembre dernier.

Les divers groupes implorent le ministre des Affaires étrangères, par l'entremise de l'ambassade du Canada à Tunis, de s'assurer d'un procès équitable et de conditions de détention acceptables.

Le Comité de soutien à Haroun MBarek attend toujours l'écho de la ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, en réponse à leurs revendications parvenues le 30 janvier. Le porte-parole du ministère a confirmé qu'une lettre se préparait pour cette semaine mais n'a pu en dire le contenu.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Quebecor-Vidéotron

La FPJQ demande d'annuler la vente

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Parce qu'elle est contraire à l'intérêt public, le gouvernement doit immédiatement annuler l'acquisition de Vidéotron et de sa chaîne de télévision TVA par Quebecor, l'éditeur du *Journal de Montréal*, en adoptant une loi pour interdire la propriété croisée d'un quotidien et d'une télévision dans le même marché.

C'est la position que défendra la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) lors de sa comparution mardi prochain à la commission parlementaire sur la concentration dans les médias. L'organisme, qui représente quelque 1500 journalistes, remet en question l'inertie du gouvernement québécois devant la mégatransaction menée par Quebecor, devant celle aussi qui a permis à Gesca, filiale de Power Corporation et propriétaire de quatre quotidiens, dont *La Presse*, de mettre la main sur trois autres titres dont *Le Soleil*.

«La non-intervention de l'État dans les affaires de la presse dans les pays démocratiques est un mythe qui ne résiste pas à l'examen des faits. Liberté de presse et liberté d'entreprise ne sont pas synonymes», écrit la FPJQ. Après une analyse des différentes législations touchant les médias dans les pays les plus développés, l'organisme conclut qu'en Occident, «l'intervention de l'État, qui ne se manifeste cependant pas dans le contenu de l'informa-

tion, n'est pas une hérésie. C'est la règle». Comme Ottawa qui exerce sa compétence dans la radio et la télévision, rien n'empêche le gouvernement du Québec d'assumer ses responsabilités en matière de presse écrite.

La FPJQ dénonce avec vigueur l'intervention de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a permis à la transaction Quebecor-Vidéotron de se matérialiser. «Le gouvernement n'a pas à se faire l'outil de la concentration de la presse». Il s'est placé «dans une situation de conflit d'intérêts où il ne peut plus agir en arbitre du bien commun et de l'intérêt public». La FPJQ recommande que tout investissement ou toute cession d'intérêt de la Caisse dans une entreprise de communication soit soumis au préalable à l'examen d'une commission parlementaire.

Quant à la transaction Quebecor-Vidéotron, elle touche TVA, Publication TVA, le portail Internet Infiniti et accorde «un pouvoir immense» au groupe dans les marchés de Montréal et Québec. Déjà dans le passé, Quebecor a tourné «en véritable farce» le comité des sages mis sur pied pour étudier les plaintes liées à la propriété croisée du *Journal de Montréal* et de TQS, déplore l'organisme.

À l'instar des journalistes de *La Presse* et du Conseil de presse, la FPJQ propose l'adoption d'une loi pour assurer le pluralisme de la presse, «d'infodiversité», «comme on dit biodiversité», rappelant le constat de l'expert en

média de réputation internationale, l'Américain Robert Picard: le niveau de concentration au Canada, particulièrement dans les quotidiens, «dépassent certainement tout ce que les normes raisonnables permettent ailleurs».

La FPJQ souhaite la création d'un «Fonds d'aide au pluralisme de la presse», non étatique, financé par les grands groupes qui accaparent chacun plus de 30 % du tirage global des quotidiens. Ce fonds générerait quelque six millions par année. Pour toute transaction à venir, l'organisme exige qu'un seuil de 30 % du tirage soit fixé, ce qui empêcherait que Gesca ne revende ses journaux d'un seul bloc à BCE dans quelques années.

Hier, le président de Gesca et éditeur de *La Presse*, Guy Crevier, a dévoilé à ses employés la teneur du mémoire présenté par le groupe. Gesca prend un certain nombre d'engagements, notamment de reconnaître l'indépendance des salles de rédaction, d'investir dans «des contenus de qualité» et de soutenir la Presse canadienne et le Conseil de presse. «Aucune loi, aucun règlement, aucune politique ne peut mieux garantir la qualité de l'information que la volonté et la capacité d'un groupe de presse à promouvoir une stratégie de qualité. C'est là que réside la meilleure garantie d'une presse libre et diversifiée», soutient Gesca. Pour l'occasion, le groupe a commandé une étude soulignant les mérites des grandes chaînes de presse au chercheur David Demers, du Center For Global Media Studies de Washington.

ENTRETIEN AVEC LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE TRANSITION DE MONTRÉAL

Le calendrier inquiète plus que les maires

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

«Le temps nous est compté», constate celle à qui l'on a confié la lourde responsabilité de présider le Comité de transition qui aidera cette année la mise au monde de la nouvelle ville de Montréal. «Je pense que ça fait partie de nos grands risques», poursuit Monique Lefebvre. Il y a beaucoup de choses à faire en très peu de temps.

Toutes les boîtes ne sont pas encore défaits dans les locaux où vient de s'installer le Comité de transition; pourtant, il dévoilera aujourd'hui ce qui constituera son plan de travail d'ici le 1^{er} janvier 2002. Les quatre dernières semaines ont été consacrées, par ses onze membres, à tâter les forces et intérêts de chacun de manière à se partager le plus efficacement possible la responsabilité du vaste mandat confié par la ministre Harel.

«Mme Harel et moi avons mis beaucoup de soin à composer le comité», dit Monique Lefebvre dans son modeste bureau de la Tour de la Bourse où elle reçoit *Le Devoir*. Il y a là-dedans des gens qui sont habitués de livrer des résultats dans des délais serrés.

Une femme de poigne

Menuë, portant bien la cinquantaine, la présidente du comité de transition a le verbe ferme et assuré des gens qui ont l'habitude des postes de responsabilité. D'anciens collègues l'ont décrite comme une femme de poigne, parfois trop, même. Ses longues années dans l'univers piégé de la haute administration universitaire indiquent qu'elle doit être aussi capable d'une grande diplomatie.

Elle a été professeure de psychologie avant de devenir doyenne des études avancées, puis vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Montréal. Elle fait le saut dans le monde des nouvelles technologies, au début des années 90, en devenant p.-d.g. du Centre de recherche informatique de Montréal, puis brièvement présidente de Quebecor Multimédia, avant d'être vice-présidente, en 1998, de la multinationale suédoise Ericsson. Elle occupe également, depuis 1992, la fonction de vice-présidente de la société paragonnementale Innovatech du Grand Montréal.

«J'ai déjà dit comment, au début des années 1990, j'ai été bouleversée par l'état dans lequel était Montréal, rap-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Monique Lefebvre

pelle-telle. [...] Mon travail à Innovatech et chez Ericsson m'a fait réaliser combien on avait toutes les cartes pour devenir un grand centre d'attraction à Montréal et qu'un de nos problèmes était notre organisation municipale fragmentée et tournée vers le passé.»

Le piège des «mégamodèles»

Le danger serait toutefois de verser dans les «mégamodèles où l'on oublierait complètement les humains. [...] C'est l'avantage de ne pas être une spécialiste des questions municipales, note-t-elle. Je n'ai pas trop de préjugés. Je lit beaucoup et j'essaie de rencontrer un maximum de gens.»

La composition diversifiée du Comité de transition aidera, selon elle, à tenir compte de la réalité et des attentes du plus grand nombre possible. On se gardera loin des firmes de consultants et on privilégiera le travail étroit avec les fonctionnaires municipaux.

«Je ne me fais pas d'illusion. Il y a certains gains qui vont prendre de trois à cinq ans avant de se manifester. Renouveler une classe politique ne se fait pas en quelques mois. Mais il y a une relève de grande qualité qui attend juste l'occasion d'inventer des solutions moins locales.»

«Notre rôle, c'est de mettre en place quelques orientations. Je ne pense pas que l'on va faire 400 recommandations comme l'a fait le Comité de transition d'Ottawa. Je pense que l'on va essayer d'y aller avec de

grandes lignes directrices, tout en restant branché sur la réalité concrète des citoyens.»

On voudrait notamment aider les employés municipaux à développer le goût «de chouchouter les citoyens». On espère entre autres y arriver en dressant une liste des exemples de bonne gestion dans les différentes municipalités. On travaillera étroitement aussi avec la Commission consultative des maires sur certaines questions. Quant au reste de la population, Monique Lefebvre se garde bien de lui promettre des mécanismes de consultation formelle.

De toute manière, rappelle-t-elle, la plupart des décisions finales reviendront aux élus provinciaux ou municipaux. La principale décision prise par le Comité de transition portera sur la nomination du futur directeur général et de ses principaux bras droits. En ce qui concerne le budget et l'organisation des services, il n'aura qu'un pouvoir de recommandation auprès du futur conseil municipal. Quant à la nouvelle Charte de la ville ou des amendements nécessaires à la loi 170, c'est au gouvernement qu'il formulera ces recommandations.

Les leçons de Toronto

D'importantes leçons ont été tirées à ce chapitre de l'exemple peu reluisant de Toronto, estime Monique Lefebvre. Ici, pas de délestage de programmes sociaux par le gouvernement, ni de loi floue sur les conditions d'harmonisation des conventions collectives. Il y a eu au Québec un pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités. Il y a surtout une loi claire, aux conditions strictes, particulièrement en ce qui a trait à l'obligation que l'harmonisation des conventions collectives se fasse à coût nul. «La loi 170 offre beaucoup de garanties aux citoyens. On y trouve des mécanismes de gestion de risque qui vont faire que le résultat va être très différent.»

Ce qui ne règle pas le problème du manque de temps.

«Ce qui va nous aider, c'est la force de la vie, explique Monique Lefebvre, soudainement philosophe. Les humains aiment regarder en avant. On peut discuter indéfiniment du processus d'adoption de la loi. Je pense que tout le monde s'entend qu'il n'a pas été optimal. Mais plus ça va aller, plus un nombre croissant de municipalités vont vouloir avoir leur mot à dire sur ce que sera la nouvelle ville. Ça, ça va nous aider. Les gens vont vouloir s'impliquer dans la définition de ce qui sera. On ne peut pas éternellement regretter ce qui a été.»



Jean Dion

Vers solitaires

C'est fou comme la poésie est partout. Trop souvent, on ne s'en rend pas compte, affaires que nous sommes, queues de veaux au bureau, l'agenda électrique bourré mur à mur, pressés de courir vers nulle part, si vous pigez un peu le topo. Mais elle est bien partout.

Ou en tout cas, et nous devrions tous nous en réjouir, elle a tendance à l'être. Tenez, prenons un exemple au hasard: le Parlement du Canada. Y a-t-il lieu moins poétique que la Chambre des communes avec ses incessantes harangues partisans, sa langue de bois vermouth, sa traduction simultanée, que le Sénat avec sa somnolence induite? Peut-être que oui, mais peut-être que non. J'ai bien souvenance, pendant les trois années où j'eus l'occasion de servir à titre de vice-roi des colonies pour *Le Devoir* à Ottawa, d'avoir entendu John Manley citer Shakespeare dans le texte pour rabattre son caquet à Preston Manning — «Life's but a walking shadow, a poor player/That struts and frets his hour upon the stage/And then is heard no more: it is a tale/Told by an idiot, full of sound and fury/Signifying nothing» (*Macbeth*, Acte V, Scène 5) — et Jean Chrétien évoquant son père Willie, mais dans l'ensemble, ça laisse sur sa faim.

Aussi est-ce avec de la fébrilité dans ma fibre d'amant de la versification que j'ai appris comme vous, la semaine dernière en ces pages, que serait étudiée avec tout le sérieux que la chose commande l'opportunité de créer un poste de poète officiel du Parlement. Bon, d'accord, l'idée d'un poète institutionnel peut paraître quelque peu antinomique, mais a-t-on vraiment les moyens de se passer, surtout en période de surplus budgétaires, d'un aède dument estampillé par Patrimoine Canada et fiché au ministère du Revenu? Et puis, en fait de contradictions, ne charroyons-nous pas déjà, au risque de nous répéter, un Parti progressiste-conservateur, une Alliance canadienne qui est issue d'un seul parti et un Nouveau Parti démocratique âgé de 40 ans? Alors?

Les potentialités poétiques du Canada sont infinies. Convoitant moi-même le poste sans trop me nourrir d'illusions parce qu'il paraît que ça fait engraisser aux endroits disgracieux, j'ai passé une bonne partie du week-end à tenter une modeste ode. Les phrases ne sont pas encore complétées, vous essaieriez de faire de la création lyrique en regardant la XFL et un match d'étoiles de hockey, mais il y a quand même une base. Une fondation. Un pied-à-terre sur lequel ériger un monument plus durable que l'airain, voyez-vous? Car tout est dans la rime: des riches, des pauvres, des féminines, des masculines, des croisées, des embrassées, des plates, en voulez-vous, j'en produis davantage que Lynda Lemay rien qu'en regardant décoller la tapisserie en buvant du Cream Soda.

J'ai donc «Je sirotais tranquillement un apéro en compagnie de Mordecai Richler» qui rime avec «paiements de transfert». «Anne, ma sœur Anne, je suis transi d'appétence par ta complexion diaphane», c'est bien, et il ne me reste plus qu'à le faire adonner avec «Saskatchewan». «Nous nous prélassions lascivement flambant nus au clair de lune sur la beach» (ne jamais oublier le bilinguisme officiel) fera un merveilleux duo avec «substance de Meech». «Laisse-moi lécher langoureusement le velouté incandescent de ta peau» sera admirablement complété par «Bélangier-Campeau». «Tu es la fontaine de Jouvence à laquelle chaque jour mon âme égarée s'abreuve» devrait faire tout un tabac soit avec «entente sur le bois d'œuvre» ou «formation de la main-d'œuvre», au choix.

Le poème, bien sûr, s'intitulera *Quand tu es près de moi, Canada, je ne suis plus un nationaliste mou*. C'est tellement fort comme image.

Enfin, si vous avez des suggestions de votre côté, n'hésitez surtout pas. Ensemble, nous pouvons faire se retourner Nelligan (à faire rimer avec «titi gars de Shawinigan», peut-être) dans son repos éternel.

Question de poète, il en est un de génie qui a associé Madame Thatcher à vulgaire, meurtrière, revolver et réverbère (mais ma préférée demeure *J'ai pensé à l'enfer d'un téléphone qui crie/Pour réveiller ta mère au milieu de la nuit/J'aurais voulu lui dire que c'était pas ta faute/Qu'à pas vouloir vieillir on meurt avant les autres*). Renaud a été à l'origine d'un abondant courrier de votre part à la suite des premiers spectacles de sa tournée, comment dire, déroutante. Vous l'avez vu à L'Assomption, à Sainte-Thérèse, à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, à Québec, à Sherbrooke, et vous avez aussi ressenti comme un petit pincement. J'ai d'ailleurs foutument bien fait de ne pas m'autoproclamer fan numéro un de la Chetron sauvage parce qu'à vous lire, j'ai appris que le fan numéro un, c'est vous. Peux-je dire à ce sujet, du reste, que cela vous honore?

Certains d'entre vous êtes durs: «du karaoké de salle paroissiale», «un mépris du public». La plupart êtes perplexes. Mais une chose est certaine: on n'aurait aucun problème de recrutement si on partait demain matin une amicale-des-amoureux-décus-de-Renaud-mais-amoureux-quand-même-à-la-vie-à-la-mort.

Personnellement, après le désastre de la première montréalaise du 21 janvier, je me suis re-rendu à la séance de samedi dernier — et soit dit en passant, je vous salue, vous les jeunes qui m'avez demandé si on ne m'avait pas offert par hasard un billet gratuit étant donné le contenu de ma dernière chronique, et la réponse est non, je n'ai pas ce genre de connexions, j'ai payé mon ticket avec mon argent durement gagné à écrire n'importe quoi dans le journal —, et, donc, c'était beaucoup mieux. Ce n'était pas Pavarotti (Dieu merci, d'ailleurs), mais c'était mieux. Un peu de ton. De rythme. De mélodie. On reconnaissait les chansons.

Domage seulement, et pas très Renaud, qu'il n'ait pas fait amende honorable pour ce soir où il était supposément ivre.

Dans la dernière livraison de mon hebdo Transcontinental, une nouvelle brève sur le concours «J'arrête, j'y gagne» donnant la chance de remporter des prix en cessant de fumer. On y apprend que les formulaires de participation sont notamment disponibles dans les restaurants McDonald's et les succursales de la Société des alcools du Québec.

Santé, quand tu nous tiens...

jdion@ledevoir.com

LES PENSÉES EN BATAILLE À LA LIBRAIRIE GALLIMARD

ÉCRIRE DANS UNE LANGUE
ET PENSER DANS UNE AUTRE

Wajdi Mouawad

DIRECTEUR ARTISTIQUE ET GÉNÉRAL DU THÉÂTRE DE QUAT'SOUS.

INTERROGE



Ahmed Ghazali

AUTEUR DE LA PIÈCE LE MOUTON ET LA BALÈNE



Alexis Nouss

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SAMEDI LE 10 FÉVRIER, À 13H30

à la librairie Gallimard, 3700 Boulevard Saint-Laurent, Montréal
Tél.: 514-499-2012 / Téléc.: 514-499-1535 / www.gallimardmontreal.com

une collaboration

QUAT'SOUS

Librairie Gallimard

ACTIVITÉ GRATUITE

Stéphane
VALIQUETTE S.J.

LE CHRISTIANISME

Collection

Les grandes religions.

56 pages - 8,70 \$

Les Éditions
GUERINEn vente dans toutes les librairies
(514) 442-3481Grand solde d'hiver
50% et plus

Costumes d'automne 100% laine Importés d'Italie	Rég: 950\$ Solde 399\$
Vestes-Blazers 100% laine Importés d'Italie	Rég: 695\$ Solde 299\$
Pantalons 100% laine Importés d'Italie	Rég: 195\$ Solde 99\$
Cravates 100% soie Importées d'Italie	Rég: 95\$ Solde 40\$

Du lundi au vendredi
de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

LE DEVOIR

POLITIQUE

Projet de loi 184

Les avocats en environnement protestent contre l'attitude du ministre Trudel

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) a décidé hier de ne pas se présenter aujourd'hui devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 184 sur la «conditionnalité environnementale» en raison des «interventions biaisées» du ministre de l'Agriculture, Rémi Trudel, et de sa stratégie «teintée d'un parti pris évident envers les intérêts corporatifs des producteurs agricoles».

Le CQDE, qui représente une forte proportion des spécialistes du droit environnemental, n'a pas apprécié les propos qu'a eus le ministre Trudel à l'endroit du porte-parole des directeurs de Santé publique du Québec ainsi que ceux de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), qui présentait son mémoire. Selon le CQDE, l'attitude «négative et fermée» du ministre à l'endroit de ses interlocuteurs environnementaux, qui tentaient de présenter une autre vision de l'intérêt public en agriculture, ne traduit pas de sa part un véritable désir d'engager le Québec dans un réel développement durable en agriculture.

La Financière en mène large

Quant à l'UQCN, elle a reproché au projet de loi 184 de faire de la Financière agricole une sorte de ministère de l'Environnement en milieu agricole puisqu'elle pourra par ses moyens financiers définir des priorités environnementales à la place du ministre de l'Environnement. On murmure d'ailleurs dans les cercles gouvernementaux que le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a livré mais en vain une rude bataille pour boucher les trous du projet de loi 184.

Le mémoire de l'UQCN précise que le projet de loi n'assujettit pas les différentes aides de l'État au respect de «normes» mais se contente d'évoquer le respect de «règles» environnementales, un terme sans valeur juridique en droit. D'autre part, selon l'UQCN, le projet de loi n'assujettit pas toutes les formes de financement public à l'écoconditionnalité mais uniquement à ce que la Financière agricole retiendra. Finalement, ajoute le mémoire, le projet de loi n'oblige pas la Financière de faire une politique d'écoconditionnalité mais lui permet de le faire, un pouvoir discrétionnaire aux antipodes d'une véritable politique de conditionnalité environnementale, selon l'UQCN.

Ce groupe suggère enfin la formation d'un groupe de travail pour mettre en place le futur système et, pour éviter tout conflit d'intérêt avec les bénéficiaires de la Financière, il propose qu'une instance gouvernementale différente détermine l'éligibilité aux programmes du nouveau gestionnaire financier du milieu agricole.

François Legault sert une inhabituelle mise en garde à son gouvernement

L'État respectera la parole donnée

Les assurances de Bernard Landry ne suffisent pas à calmer les appréhensions des recteurs

Les contrats de performance seront honorés, foi de Lucien Bouchard. Mais cela ne diminue en rien l'inquiétude du réseau de l'éducation, qui souligne que l'épée de Damoclès que constitue d'éventuelles compressions de 400 millions n'est pas écartée pour autant.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Bernard Landry s'est voulu rassurant, hier, en affirmant que le premier ministre Lucien Bouchard lui avait confirmé par téléphone depuis l'Europe qu'il entendait respecter à la lettre les promesses faites il y a un an lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cela inclut les contrats de performance signés et à venir qui lient ou lieront le gouvernement aux universités puisqu'ils découlent directement des engagements financiers de un milliard sur trois ans, pris à cette occasion.

«J'ai parlé longuement avec le premier ministre ce matin [hier], a précisé le vice-premier ministre. Il m'a réitéré avec force qu'il n'a jamais été dans son intention d'abandonner un tant soit peu les promesses prises au Sommet du Québec et de la jeunesse. Advenant que je lui succède, j'ai exactement les mêmes vœux que lui sur cette question et souscris aux mêmes engagements.»

Ces garanties n'ont toutefois pas apaisé la grogne qui sévit dans le milieu de l'éducation et bien que François Legault n'ait pas réagi à la sortie de Bernard Landry, il y a tout lieu de croire qu'il n'est pas plus satisfait de la récente tournure des événements puisque le vice-premier avait déjà tenu un discours similaire à Sherbrooke, lundi soir. Devant une trentaine d'étudiants de cégeps et d'universités, il avait affirmé que Lucien Bouchard «a toujours respecté ses engagements et il les respectera envers vous».

Ces propos tenus lundi n'ont en effet pas empêché le ministre de l'Éducation de se ranger derrière le réseau de l'éducation, hier, en sommant le gouvernement de respecter ses engagements financiers. Devant un Conseil du trésor que l'on dit prêt à sabrer 400 millions dans la croissance budgétaire de son ministère, M. Legault s'est montré furieux et n'a pas écarté pas la possibilité de mettre son siège en jeu. «Je vais me battre pour avoir tous les crédits pour les jeunes et l'éducation», a-t-il dit hier.

Sans vouloir préciser à combien pourrait se chiffrer un éventuel manque à gagner, il a tout de même indiqué que d'ici à ce que le gouvernement renonce à ses compressions, il refuserait de signer les contrats de performance qui devaient le lier aux universités. «J'ai suspendu les contrats de performance parce qu'avec les chiffres qui sont sur la table actuellement, ce n'est pas possible de répondre à ces engagements financiers étalés sur trois ans. Je pense que ce serait irresponsable de ma part de signer de nouveaux contrats de performance en n'ayant pas la garantie qu'on pourra remplir les engagements.»

Tout au plus le vice-premier ministre a-t-il promis que les budgets des ministères de l'Éducation et de la Santé augmentent. Mais sur les compressions de 400 millions qui affecteraient la croissance budgétaire de son ministère, Bernard Landry n'a voulu souffler mot. «Les détails viendront lors du dépôt des crédits», a-t-il simplement avancé.

Joint par téléphone, le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, s'est montré sceptique. «Même si on nous rassure sur le fait que les contrats de performance seront honorés, ça ne nous dit rien sur le reste. Si nos coûts de système, un autre des engagements de ce gouvernement, ne sont pas assumés, comment pourra-t-on assurer la hausse salariale des profs?»

Même son de cloche du côté du réseau de l'Université du Québec qui soutient, par la voix de son président, Pierre Lucier, que toute cette affaire «est un scandale». «Chez nous, si on ne nous donne pas l'argent qu'on nous avait promis, c'est la mission même du réseau qui est remise en question.» La Commission de

planification du réseau UQ, composée des chefs d'établissement, doit d'ailleurs se réunir aujourd'hui pour discuter des actions à poser pour réagir à la situation.

Les présidents de la Fédération des commissions scolaires et de la Fédération des cégeps, André Caron et Gaétan Boucher, se sont aussi dit peu rassurés. «Le gouvernement peut avoir mis une couverture sur les contrats de performance mais si c'est nous autres qui faisons les frais des compressions, la game n'est pas plus drôle qu'elle ne l'était hier, a résumé M. Caron. Les 400 millions, a ajouté M. Boucher, à moins que quelqu'un d'autre ne l'absorbe, il va falloir le ramasser.»

Par ailleurs, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des cégeps de même que la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec a sollicité hier une rencontre conjointe avec le premier ministre Bouchard, demande à laquelle on n'avait pas répondu hier en fin de journée.

Avec la collaboration



François Legault

La CSN exige un débat public

Alors que les spéculations sur les compressions d'ont bon train, la CSN juge inacceptable que Québec ne fasse pas la lumière sur le processus budgétaire en cours et l'accuse de vouloir préparer le terrain à de nouvelles baisses d'impôts au détriment d'investissements dans la santé et l'éducation.

La CSN réagissait hier à la valse des rumeurs, amorcée il y a trois semaines, annonçant le retour de l'ère des compressions dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les derniers chiffres évoqués font état de coupes de 565 millions en santé et de 400 millions en éducation. Le ministre de l'Éducation, François Legault, baigne lui-même dans l'ambiguïté depuis les derniers jours. Ce dernier multiplie les déclarations sur l'annulation des contrats de performance pour des raisons budgétaires mais refuse toujours de confirmer de nouvelles coupes.

«Quand ces rumeurs concernent la remise en cause de budgets aussi sensibles pour la population que ceux de la santé et de l'éducation, on s'explique encore plus mal pareil comportement. S'il s'agit d'une stratégie gouvernementale pour préparer la population à ses décisions fiscales, cette stratégie relève d'une étonnante insensibilité», a déploré hier Marc Laviolette, le président de la CSN.

Claudette Carboneau, vice-présidente de la même centrale, a appelé Québec à faire preuve d'une plus grande transparence dans le processus budgétaire actuel, un processus que l'on qualifie pour l'instant «de pure farce». «Ce n'est pas normal de cacher les données pour permettre un vrai débat public», tranche-t-elle.

Si jamais les rumeurs sur le vent de nouvelles compressions s'avèrent, la CSN soutient qu'il serait

indécemment de couper au moment où des réinvestissements majeurs s'annoncent. Le budget 2000-01 prévoyait en effet des injections récurrentes de 1,4 milliard en santé et de 675 millions en éducation. Les nouvelles coupes auraient pour effet de retrancher 40 % des réinvestissements prévus en santé et jusqu'à 60 % de ceux attendus en éducation.

Or la dernière synthèse des opérations financières, qui s'étend jusqu'à septembre 2000, prévoit que les revenus du gouvernement ont dépassé de 825 millions les dépenses prévues. «Il n'y a pas de quoi crier au loup et couper partout. Les revenus demeurent supérieurs aux dépenses, alors pourquoi couper dans des missions fondamentales de l'État», renchérit Mme Carboneau.

Si Québec lance des ballons d'essai pour tâter le pouls de la population face à de nouvelles baisses d'impôts, la CSN affirme qu'elle se battra corps et âme en faveur de réinvestissements dans les missions de la santé et de l'éducation. «Il y a déjà eu des baisses d'impôts l'an dernier. Ce serait totalement inacceptable d'agir ainsi», conclut-elle.

L'opposition libérale, par la voix de son porte-parole en matière de santé, Jean-Marc Fournier, a tenu le même discours hier. Pour le PLQ, l'entente signée entre le fédéral et les provinces l'automne dernier donne une marge de manœuvre pour 2001-02 de près de 1,2 milliard à Bernard Landry. «Si ce dernier impose encore une fois des compressions, ce sera un véritable détournement de fonds», dit-il. Ce n'est pas le moment de se demander où couper, mais plutôt où investir, défend le député.

Isabelle Paré

LES SUITES DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Les Canadiens mangent de la viande de qualité

Les normes diffèrent avec les États-Unis, convient l'ACIA, mais le résultat est le même

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Ce n'est pas parce que les normes sévères pour l'exportation de viande aux États-Unis ne s'appliquent pas au marché interne que les Canadiens mangent de la viande de seconde classe, a précisé hier l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'organisme répliquait aux critiques formulées dans le rapport du Vérificateur général, rendu public mardi à Ottawa.

Les inspecteurs du Vérificateur général (VG) ont noté dans leur rapport que les exigences américaines obligent les producteurs canadiens à respecter des normes spécifiques concernant la présence de salmonelles et de bactéries de type E. Coli dans leurs produits. «Si la norme n'était pas respectée, l'établissement n'aurait pas le droit d'exporter mais pourrait encore produire pour le marché canadien étant donné qu'il n'y a pas de programme analogue de produits pathogènes au Canada», note le VG.

Le directeur des inspections de l'ACIA pour le Québec, Daniel Dansereau, explique que les normes canadiennes et américaines sont en effet différentes mais qu'elles arrivent néanmoins au même résultat. A sa connaissance, pas un établissement qui ait suivi les

normes canadiennes n'a été refusé aux États-Unis.

L'ACIA fait également face à un manque de main-d'œuvre. Il manquerait environ 500 personnes — soit environ 11 % de l'effectif — pour permettre à l'Agence de remplir pleinement son mandat, sans compter les quelque 700 départs à la retraite attendus d'ici 2006. À ce sujet, M. Dansereau explique que l'ACIA a déjà pris des mesures pour essayer de combler le fossé. Des pourparlers sont en cours avec le Conseil du trésor pour assurer «les ressources suffisantes pour répondre aux besoins». Des besoins qui augmentent, note Daniel Dansereau. «Il y a de plus en plus de produits à l'épicerie, la science évolue, on découvre de nouveaux micro-organismes, et avec la mondialisation, il y a plus d'échanges de produits.»

Pour faire face à une augmentation de la somme de travail, l'ACIA a commencé à faire du recrutement dans les universités, à lancer des programmes de parrainage pour remplacer les cadres et inspecteurs qui prendront leur retraite et à développer des partenariats avec les provinces. À ce sujet, le VG indique que des établissements sont peu ou pas visités par les inspecteurs de l'ACIA par manque de ressources ou par problème d'identification des priorités.

Le recrutement fait cruellement défaut

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La fonction publique canadienne se dirige vers une grave pénurie de professionnels, avertit le Vérificateur général dans son rapport déposé mardi, si elle ne revoit pas au plus vite son rythme d'embauche. Et si elle ne rend pas ses conditions de travail plus alléchantes, ajoutent les syndicats, dont un encourage ouvertement ses membres à se chercher un emploi dans le secteur privé.

Dans son rapport, Denis Desautels indique que d'ici 2008, 70 % des cadres de la fonction publique seront en droit de prendre leur retraite. Pire, dans le «premier groupe de relève», soit la catégorie d'employés d'où proviennent généralement la moitié des successeurs aux cadres, 48 % des travailleurs seront eux aussi en âge de se retirer en 2008. Le Vérificateur note que la plupart des fonctionnaires ont pris 10 ans avant de devenir cadre. Il faut donc, concluent-ils, accélérer l'embauche de jeunes en prévision de la pénurie d'expérience qui s'annonce.

À cet égard, le chien de garde du gouvernement déplore que les besoins de recrutement ne soient pas énoncés clairement dans les ministères, que les niveaux de recrutement, lorsqu'ils existent, ne soient pas toujours atteints et que les fonctionnaires de 35 ans ou moins soient sous-représentés.

Les syndicats représentants les fonctionnaires fédéraux opinent du chef, hier. Selon leurs porte-parole, les conditions de travail non compétitives avec le secteur privé y sont aussi pour quelque chose. À l'Institut

professionnel de la fonction publique, on indique que le rapport de M. Desautels «confirme ce que l'on dit depuis 10 ans». «La fonction publique n'est pas suffisamment compétitive pour attirer des travailleurs de qualité, a commenté le vice-président, Michèle Demers. On s'évertue à le dire aux tables de négociation.»

L'Institut a d'ailleurs pris un moyen de pression inusité. Il invite ses membres à participer à des foires de l'emploi pour se trouver un job dans le secteur privé.

«On s'est associé avec la firme Brass Ring Career, une compagnie qui se spécialise dans les foires de l'emploi, explique Mme Demers. On a une entente avec eux qu'on publicise leur foire auprès de nos membres dans la ville où elle se tient et priorité est donnée à nos membres qui se présentent avec leur c.v. pour qu'ils les passent en entrevue.»

Le syndicat fait le calcul que si le gouvernement doit, pour combler ces postes laissés vacants, partir à la recherche de travailleurs fort convoités, il sera plus enclin à hausser les salaires et autres avantages. La fonction publique estime avoir besoin d'embaucher annuellement 4000 travailleurs en sciences et technologies mais n'arrive à en attirer que 2000.

La présidente du Conseil du trésor, Lucienne Robillard, a reconnu que le recrutement était son «plus grand défi». Mais elle ne s'inquiète pas de la démarche de l'Institut. «C'est leur prérogative comme syndicat. Je n'ai rien à dire contre cela. Par ailleurs, je pense que le leader de ce syndicat voudrait des conditions de travail améliorées pour ses gens. Je ne pense pas qu'il travaille fondamentalement pour aider ses gens à sortir de la fonction publique. À l'heure actuelle, ses gens sont à la table de négociation.»

Tu es formi... formidable



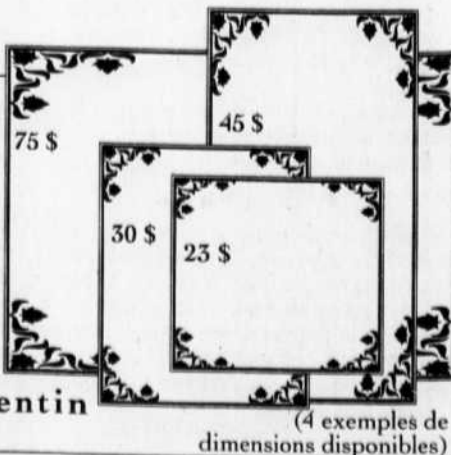
Messages pour la

Saint-Valentin

Le 14 février, édition spéciale Publiez votre message d'amour pour la Saint-Valentin

Les textes doivent être reçus avant 17h le lundi 12 février — Pour renseignements: (514) 985-3322

Tarif spécial Saint-Valentin
Faites-nous parvenir votre texte
par télécopieur: (514) 985-3340
par courriel:
petitesannonces@ledevoir.com
ou par courrier:
Saint-Valentin — LE DEVOIR
2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9



(4 exemples de dimensions disponibles)

LE DEVOIR

LE MONDE

Un membre du réseau terroriste se met à table

Ben Laden a tenté d'acheter de l'uranium

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Un Soudanais de 34 ans, ancien membre haut placé du réseau d'Oussama Ben Laden, a continué hier devant un tribunal new-yorkais de trahir ses anciens amis, révélant une tentative, qui a peut-être réussi, d'achat d'uranium au début des années 90.

Interrogé par le procureur Patrick Fitzgerald, au troisième jour d'audience du procès de quatre complices présumés du chef terroriste, accusés d'avoir participé à des attentats contre deux ambassades américaines en Afrique en 1998, Djamel Ahmed Al Fadl a assuré avoir servi d'intermédiaire dans des tractations visant à l'achat d'un cylindre d'uranium alors que le réseau, appelé Al Qaeda (la base), était installé au Soudan.

Il n'a pas été en mesure de confirmer que l'achat avait effectivement eu lieu, assurant que son rôle s'était interrompu après une série de contacts préliminaires avec un vendeur, qu'il n'a identifié que sous le prénom de Béchir.

A une date qu'il n'a pas précisée, un responsable du réseau, connu sous le pseudonyme d'Abou Fadl Al Makkee, lui a dit: «Il y a des gens à Karthoum qui ont de l'uranium. Nous devons en acheter.» Le mystérieux Béchir réclame 1,5 million de dollars plus des commissions, précise-t-il.

Il a affirmé avoir touché 10 000 \$ du réseau pour son rôle d'intermédiaire, qui s'est arrêté là. A une

question du procureur qui lui demandait si l'uranium avait été acheté par le réseau, il a répondu: «Je ne sais pas.»

Les autorités américaines ont multiplié, au cours des dernières années, les mises en garde à propos de l'utilisation éventuelle par une organisation terroriste d'une bombe contenant des matériaux nucléaires.

Une défection

Elles disposent depuis l'été 1996 du témoignage de Djamel Ahmed Al Fadl, qui a raconté hier comment et pourquoi il avait fait défection.

Il a affirmé que, jaloux de ce qu'il considérait comme un traitement préférentiel réservé au sein d'Al Qaeda aux Égyptiens, il avait détourné de l'argent et s'était fait prendre.

«J'ai volé 110 000 \$», a-t-il avoué dans un anglais hésitant. En charge notamment d'une des sociétés commerciales du réseau, il assure avoir touché des commissions sur des ventes de sucre et d'huile et les avoir dissimulées.

«Avec cela, j'ai acheté quatre terrains et des chameaux. Mais Abou Fadl Al Makkee l'a appris. Alors j'ai avoué. Il m'a dit d'en parler à Oussama Ben Laden.»

Au cours d'une rencontre avec le chef d'Al Qaeda, dans son quartier général de Karthoum, celui-ci refuse son pardon si l'intégralité des fonds n'est pas remboursée. «Je n'avais plus d'espoir, j'ai choisi de quitter le Soudan. J'ai contacté les autorités américaines.»

Fin de la contestation en Équateur

Quito et les Indiens signent un accord

Le gouvernement révisé les prix du carburant

AGENCE FRANCE-PRESSE

Quito — Le gouvernement et les Indiens d'Équateur ont signé un accord hier après-midi au siège de la présidence de la République à Quito pour mettre fin à la révolte des autochtones contre le récent train de hausses des prix, at-on appris de source officielle.

Au terme de l'accord intervenu, le chef de l'État a accepté une baisse de 20 % du prix du gaz domestique, après la hausse de 100 % au 1^{er} janvier. Elle sera maintenue pour les autochtones et les classes les plus pauvres, vivant en dessous du salaire minimum (96 \$ par mois), jusqu'à nouvel ordre.

Le prix de l'essence sera gelé durant un an, sauf pour le super. Dans les transports publics, la hausse de 75 % au 1^{er} janvier n'a pas été remise en cause, mais le prix des tickets de bus sera gelé jusqu'à nouvel ordre.

L'accord a été signé par le chef de l'État, Gustavo Noboa, et les dirigeants de la délégation de 80 Indiens reçue durant une heure et demie au palais Carondelet, siège de la présidence.

La mobilisation des Indiens contre la politique économique du président Noboa s'est traduite par l'occupation par 6000 Indiens, depuis le 29 janvier, du campus de l'université salésienne au nord de la capitale. L'état d'urgence avait été décrété dans tout le pays par le chef de l'État vendredi dernier, après son refus à l'époque d'un dialogue direct avec les Indiens.

Les manifestants exigeaient alors la levée des hausses des prix (100 % pour les combustibles et 75 % pour les transports publics) intervenues le 1^{er} janvier. Les ethnies indiennes, principales victimes de la crise économique, rassemblent quatre millions de personnes sur une population de 12,5 millions.

EN BREF

Sirven est enfin devant ses juges

(AFP) — Après plus de trois ans de cavale, l'ancien numéro deux du groupe pétrolier français Elf, Alfred Sirven, s'est retrouvé hier à Paris devant ses juges, aux côtés de l'ancien ministre socialiste Roland Dumas, qui comparait pour corruption avec lui dans un des volets de la tentaculaire affaire Elf. Le tribunal a décidé de renvoyer ce procès, qui s'est ouvert il y a quinze jours, au 12 mars, afin de permettre à Alfred Sirven de préparer sa défense. Il s'est également prononcé pour le maintien en détention provisoire de Sirven, arrêté vendredi à Manille et considéré comme l'homme clé de l'affaire Elf.

Pinochet est mis en cause

(AFP) — Augusto Pinochet n'a pas seulement été informé des crimes de la Caravane de la mort, mais a lui-même justifié l'une de ces 75 exécutions dans un document inédit publié hier par le quotidien électronique *El Mostrador*. Le journaliste Monica Gonzalez, auteur de plusieurs

livres sur les violations des droits de l'homme pendant la dictature, publie une note confidentielle du général à l'auditeur de l'armée qui en novembre 1973 enquêtait sur l'exécution sommaire d'Eugenio Ruiz Tagle Orrego par la Caravane de la mort. Cet auditeur, qui devait informer le ministère de la Justice des résultats de son enquête, a reçu une note écrite d'Augusto Pinochet lui intimant ceci: «Proposez de répondre: M. Eugenio Ruiz Tagle O. a été exécuté en raison des graves charges existant contre lui. Il n'y a pas eu tortures, selon information.»

Merci à la France

(AFP) — Aux cris de «Vive la France», «La France a réveillé la mémoire du monde», plusieurs centaines d'Arméniens, dont de nombreux enfants, ont rendu hommage à la France hier à Erevan pour avoir adopté une loi reconnaissant le génocide arménien. Les enfants d'une école de danse d'Erevan habillés en costume folklorique ont déposé des bouquets de fleurs à l'ambassade de France lors de cette manifestation qui s'est tenue à l'initiative de l'Association de la danse arménienne.

Le premier ministre tente de former un gouvernement d'union nationale

Sharon a un menu chargé

Des membres du Likoud ont laissé entendre que des concessions pourraient être faites aux Palestiniens

REUTERS ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Le premier ministre élu Ariel Sharon s'est rendu hier au Mur des Lamentations à Jérusalem, qu'il a proclamée «capitale éternelle et indivisible d'Israël». Mais l'ancien général était également au pied d'un autre mur, politique celui-là, consistant à convaincre, d'une part, les travaillistes battus de rejoindre un gouvernement d'union nationale et, d'autre part, à persuader les Palestiniens de reprendre les pourparlers de paix.

Il est de tradition pour les nouveaux chefs de gouvernement en Israël de se rendre au Mur des Lamentations, vestige de l'ancien Temple détruit en 70 de notre ère et lieu le plus saint du judaïsme.

Sa visite le 28 septembre dernier au Mont du Temple, que les Musulmans appellent Esplanade des Mosquées ou Noble sanctuaire (Haram as-Sharif), avait été le principal détonateur de la nouvelle Intifada.

L'Autorité palestinienne a demandé hier à Ariel Sharon, de reprendre les négociations de paix au point où le gouvernement du premier ministre sortant, Ehoud Barak, les avaient laissées.

Une déclaration publiée à l'issue du conseil des ministres, à Gaza, souligne que les négociations devraient être basées sur la formule «territoire contre paix et sur l'application des résolutions internationales et sur la légitimité internationale de notre droit à établir un état palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale».

Pour sa part, Ariel Sharon estime que les négociations ne reprendront pas tant que les violences actuelles ne cesseront pas. Il ne cache pas non plus qu'il vise à conclure un accord intérimaire à long terme, pas un accord de paix final.

Pas de retour en arrière

Mais le négociateur Saeb Erekat a averti que ses positions sur Jérusalem ou les territoires constituaient «une recette pour la guerre».



JIM HOLLANDER REUTERS

Le premier ministre Ariel Sharon a posé sa main sur le mur des Lamentations, hier, pour faire une prière comme le veut la tradition en Israël.

«Il faut reprendre les négociations là où elles s'étaient arrêtées. Nous ne pouvons pas revenir à zéro», a-t-il dit en évoquant les récentes discussions israélo-palestiniennes de Taba. A ce jour, rien n'indique que Sharon va accorder aux Palestiniens autre chose que ceux qu'ils contrôlent aujourd'hui, à savoir 42 % de la Cisjordanie et les deux tiers de la bande de Gaza.

Bien que Sharon ait dit pendant la campagne électorale qu'il n'accorderait pas aux Palestiniens autre chose que ce qu'ils contrôlent déjà aujourd'hui, à savoir 42 % de la Cisjordanie et les deux tiers

de la bande de Gaza, plusieurs de ses proches ont laissé entendre hier que des concessions seront toutefois faites.

Reuven Rivlin, un député du Likoud, a ainsi déclaré à la télévision israélienne que le premier ministre élu pourrait bien «unifier» certaines zones palestiniennes autonomes coupées les unes des autres en Cisjordanie. Ce processus pourrait impliquer le démantèlement de petites colonies juives isolées, a-t-il précisé. Ce redéploiement se ferait dans le cadre de la troisième phase de retrait prévue par les accords de Wye River.

La Colombie est dans l'attente

Pastrana se rend chez les FARC

Le président et le chef des rebelles tenteront aujourd'hui de relancer les discussions

ASSOCIATED PRESS AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — Pour la première fois depuis l'ouverture en octobre 1999 de négociations avec la guérilla des FARC, le président colombien, Andrés Pastrana, va rencontrer aujourd'hui le plus vieux guérillero du monde, Manuel Marulanda, dans son oasis grande comme la Suisse, pour sauver le processus de paix en Colombie.

La rencontre entre les deux hommes aura lieu, dans un lieu tenu secret, au cœur de la zone démilitarisée de 42 000 km² abandonnée par le pouvoir aux Forces armées révolutionnaires de Colombie le 7 novembre 1998 pour en faire un «laboratoire de paix».

Ce face-à-face inattendu a été rendu possible par le spectaculaire initiative prise le 31 janvier par le chef de l'État. Marulanda a accepté samedi dernier l'invitation du président colombien à la veille de l'expiration du délai pour la prorogation ou non de la zone démilitarisée.

Les FARC, qui comptent 16 000 hommes, avaient suspendu les pourparlers en novembre dernier, exigeant des actions plus fermes du gouvernement contre les 8000 membres des Autodéfenses unies de Colombie (AUC, extrême droite), groupes paramilitaires qui massacrèrent des militants présumés des forces de gauche et fonctionnent souvent avec un certain soutien de l'armée colombienne.

On ne s'attend toutefois pas à ce que Marulanda fasse des concessions majeures, comme accepter un cessez-le-feu ou appeler à la fin des enlèvements. Mais en acceptant de rencontrer Pastrana pour la troisième fois, le vieux guérillero âgé de 70 ans souhaite surtout parler du plan Colombie, l'offensive contre les trafiquants de drogue financée par Washington.



JOSE MIGUEL GOMEZ REUTERS

De jeunes membres des FARC ont paradé, hier, à San Vicente del Caguan, dans l'enclave démilitarisée en Colombie.

Quant à Pastrana, ancien présentateur télé et fils de président lui-même, il se rendra dans l'enclave rebelle essentiellement pour jauger Marulanda et savoir s'il existe une possibilité de relancer les pourparlers, mais aussi sa popularité. La cote de confiance de cet homme de 46 ans a en effet vertigineusement plongé ces derniers temps à environ 20 %. La population semble en effet lasser de l'absence de résultats alors que le conflit en est à sa 37^e année d'existence.

Le premier accord entre Pastrana et Marulanda pourrait porter sur un échange de prisonniers pour des raisons humanitaires entre l'armée et la police d'un côté, la guérilla de l'autre.

L'autre point commun, et c'est une nouveauté compte tenu de l'influence considérable des États-Unis en Amérique latine, en Colombie en particulier, concerne l'invitation des deux parties à im-

plier davantage l'Union européenne dans le processus de paix.

Ce changement de cap a été facilité à l'évidence par les réticences des Quinze face au plan Colombie, au profit d'un appui aux pourparlers de paix.

Alerte à la Maison-Blanche

ASSOCIATED PRESS

Washington — Un homme qui brandissait une arme de poing devant la Maison-Blanche hier a été blessé par balle par un agent du Secret Service, a annoncé ce service chargé de la protection rapprochée du président américain George W. Bush. Celui-ci n'a «jamais été en danger», selon son porte-parole Ari Fleischer.

L'inconnu a été blessé à la jambe après avoir été découvert vers 11h30 «en train de brandir une arme de poing devant» l'entrée sud-ouest de la Maison-Blanche, a expliqué Marc Connolly, un porte-parole du Secret Service. D'après la police locale, l'homme s'appelle Robert Pickett et est âgé de 47 ans. Ses motivations n'ont pas été précisées.

Des agents du Secret Service ont ensuite hurlé «Jette-le!» à l'attention d'un homme qui s'est lentement assis par terre. L'incident s'est produit à l'extérieur de la Maison-Blanche, a précisé Sook Jo, un témoin. Un autre témoin, Martin Manley, a déclaré que l'homme «se trouvait dans la rue et a tiré au hasard quelques coups de feu».

Il s'est ensuite glissé dans les fourrés, a été cerné, mais a refusé de se rendre. «La police lui disait: Selon le Secret Service, Pickett a été touché au genou droit, avant d'être emmené à l'hôpital.»

F. Roy WILLIS

Civilisation occidentale - Tome I

Un livre pour les cégéps.

496 pages - 29,05 \$

Les Éditions GUÉRIN (01 42 822 3481)

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

La quadrature du cercle

L'impensable s'est avéré. Il y a quelques mois encore, Ariel Sharon était un général à la retraite au passé sulfureux ayant beaucoup moins d'influence que Benjamin Netanyahu sur la droite israélienne. Aujourd'hui, le voici propulsé premier ministre d'un pays traversé par mille et une crises existentielles.

La vie politique israélienne propose au moins une constante. Toutes les joutes électorales se concluent par la gifle, la déroute totale du perdant. Sharon vient d'infliger à Ehud Barak une défaite aussi cuisante que celle que ce dernier avait imposée à Benjamin Netanyahu et que celui-ci avait signée aux dépens de Shimon Peres. En six ans, c'est à souligner, la Knesset aura vu défiler cinq premiers ministres. Une valse-hésitation qui, bien évidemment, a ralenti durablement la marche vers la paix avec les Palestiniens.

S'il est vrai que la victoire de Sharon peut bel et bien être qualifiée de triomphale, la suite risque d'être aussi cahoteuse que l'a été le passage de Barak. Et ce, pour une raison toute simple: la Knesset est ingouvernable. Les 120 députés qui siègent en son sein représentent ou sont membres de 19 formations qui se livrent entre elles au jeu constant des alliances sans égard ou respect réel pour la démocratie.



Serge Truffaut

À peine élu, Barak a vu la coalition qu'il avait mise sur pied, la coalition choisie par les Israéliens, s'effiloche au fur et à mesure que les intérêts individuels de certains élus étaient contrariés. Avec 19 députés seulement, ceux de son parti, le Likoud, Sharon est condamné à forger un ensemble qui présentera un profil aussi hétéroclite que celui qu'a dirigé avec peine son prédécesseur. On comprend que, dans un tel environnement, Sharon se soit alloué un délai fort long — 45 jours — pour former un gouvernement d'unité nationale dont l'implosion, après coup, est quasi certaine.

On voit mal comment un dur de dur porté au pouvoir après avoir centré sa campagne sur un thème et pratiquement un seul, soit la sécurité d'Israël, se mette à faire des appels du pied en direction des travaillistes pour que ces derniers lui «prêtent» certains des leurs, sans qu'il s'aliène une bonne partie de sa base électorale. Pour l'heure, bien des rumeurs circulent selon lesquelles Peres serait pressenti pour occuper le poste de ministre des Affaires étrangères dont le principal mandat consistera à poursuivre, tôt ou tard, les pourparlers amorcés avec les Palestiniens.

S'il est exact que Sharon veut éviter d'être prisonnier des partis ultra-orthodoxes devenus les faiseurs de rois, il va donc être dans l'obligation de s'entendre avec les travaillistes, mais également avec certaines formations qui avaient rejoint la coalition de Barak. À moins, bien sûr, que le nouvel homme fort du pays décide de faire écho à la requête maintes fois déposée par Netanyahu, soit déclencher des élections législatives pour clarifier les enjeux comme les positions de chacun sur les relations avec les Palestiniens. D'ici là, la démocratie demeurera ce qu'elle est depuis plusieurs années maintenant: l'otage d'une multitude de formations religieuses.

En l'état actuel des choses, c'est à se demander si les Israéliens ne sont pas condamnés à amorcer le débat suivant: comment être à la fois un État sioniste et un État démocratique. Si l'on en croit les travaux d'une sommité des sciences politiques comme Zeev Sternhell de l'Université de Jérusalem, ce débat est le passage obligé vers la paix.

Quoi manger?

En matière de sécurité alimentaire, le Canada n'est pas dépourvu de bonnes intentions mais il ne dispose d'aucune stratégie d'ensemble. Il prend donc du retard sur plusieurs autres pays, notamment en matière de dépistage de certaines bactéries résistantes aux antibiotiques et d'allergènes dans les aliments. Tel est le constat que livre le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, venant du coup ajouter sa voix aux dénonciations de plus en plus vigoureuses du système fédéral de protection des aliments. La population n'accepte plus ce laisser-faire et elle a tout à fait raison.

L'arrivée des OGM et l'apparition de la maladie de la vache folle ont contribué, chacune à leur façon, au lancement d'un vaste débat sur la qualité de la nourriture atterrissant dans les assiettes. Pendant que les multinationales de l'alimentation, mises au banc des accusés, tentaient avec peu de succès de rassurer la population sur l'impact des semences génétiquement modifiées, au rayon des viandes les choses n'allaient guère mieux. Les décès consécutifs à la maladie de la vache folle, en Europe, ont trouvé leur écho aux États-Unis et au Canada, où de nombreux experts ont remis en question certaines habitudes de l'industrie agro-alimentaire ayant tout à voir avec des profits accrus, mais bien peu avec la qualité des aliments.

Au pays, des scientifiques ont dû aller devant les tribunaux, il y a trois ans, pour se plaindre des pressions exercées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), afin qu'ils approuvent contre leur gré certains médicaments. Devant un tel comportement, pas étonnant que le Vérificateur général rappelle au gouvernement qu'il en va de sa crédibilité scientifique, durement malmenée par l'affaire du sang contaminé.

Il manquerait 500 inspecteurs à l'ACIA. Pour l'instant, non seulement les visites et les suivis dans les établissements produisant ou transformant des aliments sont insuffisants, mais, quatre ans après la mise sur pied de l'organisme, sa réglementation est remplie de faiblesses et ses normes de contrôle des aliments sont de moins en moins en harmonie avec l'évolution des technologies. La volonté politique de donner des griffes à cette agence pourtant indispensable est inexistant.

Le gouvernement semble avant tout soucieux d'éviter de faire des vagues. De plus, les considérations économiques dominent toutes les autres. Résultat: l'ACIA a dû limiter ses interventions et a plutôt favorisé le contrôle volontaire dans les industries. Cette approche n'est pas la bonne. Car, même avec la meilleure volonté du monde, l'industrie de l'alimentation peut aisément se trouver en conflit d'intérêts. Faudra-t-il que le Canada ait son équivalent de la vache folle pour que les choses bougent?

L'absence de stratégie d'ensemble en matière de sécurité alimentaire entraîne un retard du «plus meilleur pays au monde». Ainsi, la viande canadienne destinée aux États-Unis subit des tests de détection de E.Coli et de salmonelle, conformément aux exigences américaines, alors que ces contrôles ne sont même pas effectués si la viande reste au pays. Ce n'est pas normal. Le Canada doit prendre le virage de la sécurité alimentaire. La population a droit à une nourriture saine.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT...



LETTRES

Ce que le Québec doit à André d'Allemagne

Un autre des quelques pionniers de la renaissance moderne du mouvement indépendantiste québécois vient de s'éteindre à Montréal.

Après les Marcel Chaput, les Raymond Barbeau et les Raoul Roy, c'est au tour d'André d'Allemagne de nous quitter lui aussi sans avoir vu l'indépendance du Québec se réaliser. Il restera à jamais parmi les plus articulés et les plus rigoureux de cette poignée d'intellectuels et de jeunes loups qui, il y a une quarantaine d'années à peine, ont tout fait pour que le peuple québécois se lève et fasse de sa terre un pays libre et français.

M. d'Allemagne était un penseur de haut niveau. Professeur, chercheur, analyste et écrivain, le premier président du RIN aura marqué profondément, et dès son éclosion, la démarche de libération nationale du peuple québécois. Sa réflexion est l'œuvre d'un observateur attentif et intéressé, curieux, ouvert et audacieux. Ses écrits sont le témoignage de la hauteur, de la largeur et de la profondeur de son articulation conceptuelle. L'argumentaire de l'indépendance du Québec, qu'il nous légua par sa pensée et ses textes, ennoblira pour longtemps encore le terroir de la philosophie de la libération des peuples.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger avec lui à la Commission politique du Parti indépendantiste, autour de 1985. Son souci de bien ancrer l'action politique dans le sillon de l'objectif final était remarquable, tout comme sa conviction

de la nécessité de rassembler les troupes afin de poursuivre et d'achever le combat québécois. La finesse de son esprit achevait de séduire les plus exigeants. Un homme charmant aux idées claires et précises.

Le Québec du troisième millénaire ne serait pas rendu où il est maintenant sans le travail acharné de ces éclaireurs, de ces fonceurs, de ces animateurs, de ces penseurs, de ces acteurs et aussi de ces agitateurs qui ont conquis toute une génération, à une époque que certains parmi les plus autorisés ont comparée au Moyen Âge...

André d'Allemagne a servi brillamment la cause du Québec alors que l'air du temps était non seulement contraire au réveil québécois mais aussi bien campé dans un traditionalisme décadent. Il en a fallu de l'audace, de cette audace fameuse de Danton selon laquelle rien ne bouge si l'on n'ose pas. Ces pionniers ont osé. Ils ont vaincu la peur et l'ostracisme.

Toutes les institutions du Canada français étaient hostiles, voire réfractaires au projet québécois. Patiemment, d'Allemagne et les autres remettaient l'épaulé à la roue pour que les Québécois prennent leur place dans le monde.

À l'aurore de la reprise du combat indépendantiste qui s'annonce, il est bon de se rappeler de l'œuvre combien courageuse de ces quelques-uns d'hier qui, sans attente et sans intérêt personnel autre que celui de posséder un pays bien à soi, n'ont rien négligé pour que tout un peuple s'approprie les pouvoirs qui lui ont été violemment retirés au XVIII^e siècle.

André d'Allemagne est entré dans l'histoire

de cette nation. Il en a composé quelques pages parmi les plus lumineuses et les plus créatrices, parmi les plus porteuses et les plus fécondes. Sa pensée traverse déjà son époque.

Au jour de l'indépendance du Québec, le nom de ce grand militant trouvera la place qui lui revient de droit et de fait parmi les héros modernes de la patrie enfin libérée.

Gilles Rhéaume
Février 2001

Les politiciens nous en font voir de toutes les couleurs

Notre futur déjà premier toréador agite un chiffon et aussitôt les chœurs de l'armée rouge se mettent à chanter. Ils broient du noir au lieu d'aller se mettre au vert. À cause de cette couleur guerrière, certains passent des nuits blanches, d'autres ont les bleus, mais certains transgressent la ligne du parti et sont des jaunes. La traduction de la langue de Molière est difficile, «maudits bleus-blancs-rouges». Au PQ, c'est la douche écossaise. Blancs de rage, roses de plaisir, rouges de honte, choisissez. Certains arborent une rose rouge, d'autres ont pour emblème le mouton blanc, mais sont des bleus en politique. On prend des coups, on se fait des bleus. Les jeunes blancs-becs ont des blancs de mémoire. Nous sommes sortis de la grande noirceur, mais quand verrons-nous la lumière au bout du tunnel?

Thomas Déry
Saint-Lambert, février 2001

LIBRE OPINION

Yves Michaud écorché par Le Devoir

YVES MICHAUD

Le Devoir, dans son édition du samedi 3 février, sous la signature du journaliste Stéphane Baillargeon, a écrit un commentaire diffamatoire et insensé à mon endroit. Une attaque aussi mesquine venant d'un média concentrationnaire m'aurait moins écorché, mais en provenance du seul quotidien du Québec à la relative indépendance, cela dépasse mon entendement. Le commentaire de l'auteur, venant de nulle part, tiré par les cheveux et inséré comme par hasard dans une chronique théâtrale, est d'une infamie sans limites. Le voici dans son horreur.

«À Paris, en ce moment, l'Hôtel de Sully propose une exposition intitulée Mémoires des camps, photographies des camps de concentration et d'extermination nazis. Faut-il vraiment rappeler l'affaire Michaud et ses ramifications antisémites?»

Associer mon nom aux barbares nazies, aux camps de concentration, à des «ramifications antisémites», est une calomnie à ce point grossière, malicieuse, de mauvaise foi, destinée à ternir ma réputation, à porter gravement atteinte à mon honneur et à ma dignité; calomnie à ce point outrageante qu'elle en devient suspecte.

J'ai peine à croire que le journaliste a écrit ce commentaire en se faisant uniquement l'écho des éboueurs de service d'une presse mercantile ou des auteurs des vilaines tactiques politiciennes qui m'ont valu la réprobation d'une Assemblée nationale soudainement prise de délire irresponsable. Je n'ai pas l'intention d'en rester là. La récréation est terminée. Je me défendrai bec et ongles contre toute attaque malicieuse ou involontaire. J'ai passé cinquante ans de ma vie à servir le Québec et je monterai au créneau chaque fois que des malfrats de la presse ou de la politique s'emploieront à les discréditer et les envoyer à la poubelle. Je le ferai pour moi-même, ma famille, mes descendants, pour la suite du monde des Québécoises et des Québécois, futurs coupables de délits d'opinion, que l'on couvrira d'opprobres comme je l'ai été par des parlementaires serviles, plus soucieux d'obéir à la

discipline de leur parti que de ménager l'honneur d'un citoyen. Périssent un homme pourvu que nous sauvions la face!

Les jours passent et non seulement ma colère ne s'apaise pas, elle s'amplifie au fur et à mesure que des certitudes s'avèrent, dont celle qu'aucun député n'a lu mes propos avant de voter leur condamnation. Aberrant! Inimaginable! Impensable, de la part d'élus responsables! Cette information est connue des médias. Elle n'a plus d'importance. Aucun journaliste d'enquête, que je sache, n'a été affecté aux intrigues et aux dessous de cette «ténébreuse affaire». Et Dieu sait s'il y en a! Omertà, silence de plomb, indifférence hautaine et commode. On tourne la page. Les médias ont fait leurs choux gras pendant quelques semaines de l'affaire Michaud ou Bouchard. Elle ne les intéresse plus. Que l'offense se taise désormais et n'ennuie personne avec ses jérémiades. Les offensés, eux, vont leur bonhomme de chemin, enivrés par les frivoles et éphémères caresses des foules. C'est leur petit lait quotidien. Jusqu'au jour où ces mêmes foules infidèles les retourneront à l'obscurité de l'anonymat. Ainsi ira leur vie. La mienne, pour l'instant, est faite de peines, de douleurs, de crachats au visage, d'amitiés trahies, d'accusations gratuites et sans fondement, de boueuses calomnies, de oui-dire chuchotés, de procès staliniens et de condamnations expéditives.

N'étaient-ce le soutien, la sympathie et l'appui de milliers de mes concitoyens, je me sentais un exilé de l'intérieur, un proscrit dans ma propre patrie que j'ai essayé de servir au mieux de mon énergie et des talents qui m'ont été donnés. Les élus du Parti québécois, dont je suis membre depuis bientôt trente ans, à qui, incidemment, j'ai donné Le Jour — seul journal indépendantiste et social-démocrate de l'histoire du Québec — en y investissant corps et biens, me traînent dans les fanges de la réprobation publique. Sauf une brève tentative de réconciliation de la part du vice-premier ministre avant Noël, avortée par Lucien Bouchard, pas une, pas un seul à ce jour, des députés du PQ, dont plusieurs disaient m'honorer de leur amitié, n'a levé le petit doigt pour demander répa-

ration de la grave injustice dont je suis victime.

André d'Allemagne me faisait parvenir, le 30 décembre 2000, un mot me disant qu'il avait lu mon livre: «Je souscris, à quelques détails près, au contenu.» Une copie d'une lettre à la vice-présidente du Parti québécois, Marie Malavoy, était jointe à l'envoi: «Madame la vice-présidente, suite à l'odieuse résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre, et particulièrement à l'inacceptable conduite du gouvernement et des députés du Parti québécois en cette occasion, je vous renvoie ci-joint ma carte de membre.

«Sachez bien qu'il m'en coûte de rompre ainsi une fidélité de plus de trente ans, mais je ne peux adhérer à un parti qui, alors qu'il est au pouvoir, participe à des manœuvres qui transforment le Parlement en une sorte de tribunal inquisitoire et porte gravement atteinte au droit de libre expression.»

Devrais-je en arriver là? Devrais-je m'obstiner à m'inclure dans un parti politique dont toute la députation, sans exception, a décrété mon exclusion, me causant de ce fait des torts immenses dont le dérapage du journaliste Stéphane Baillargeon est une choquante et exemplaire illustration?

Le débat lui-même, tout simplement

Dans le texte publié dans Le Devoir du samedi 3 février 2001 («Herr Hitler et son valet Doppelhammer»), je rappelle l'actualité récurrente des événements de 1933-1945, un temps qui «n'en finit pas de finir». La phrase incriminée n'associe pas le nom de Yves Michaud à des «ramifications antisémites». Elle affirme simplement que, dans le cadre de l'affaire récente qui a finalement porté le nom de M. Michaud, des questions en rapport à l'antisémitisme ont été posées sur la place publique. La phrase ne porte aucun jugement sur les éventuelles opinions antisémites ou antisémites de M. Michaud ou des nombreuses autres personnes mêlées au débat. Elle évoque le débat lui-même, tout simplement.

Stéphane Baillargeon

IDÉES

Lettre au premier ministre
Lucien BouchardL'éducation
d'abordLe président de la Fédération des commissions
scolaires a fait parvenir, lundi soir, la lettre qui
suit au premier ministre Lucien Bouchard.

ANDRÉ CARON

Président de la Fédération des commissions
scolaires du Québec

Monsieur le premier ministre, En tant que premier ministre du gouvernement du Québec, je tiens à vous faire part de ma très grande inquiétude face aux rumeurs persistantes sur des compressions budgétaires en éducation, non contredites par les autorités gouvernementales.

Comme je l'ai mentionné dans tous les médias, les commissions scolaires ne peuvent envisager une telle éventualité après tant d'efforts et de compromis, au cours des dernières années, et surtout après la lueur d'espoir que nous a donnée le budget 2000-01.

En outre, dans le consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse, il y a moins d'un an, il a été très clair que l'éducation était placée au cœur des priorités collectives du Québec. Le gouvernement du Québec s'est engagé alors à financer tous les coûts de système et à réinvestir un milliard de dollars sur trois ans, dont 500 millions récurrents. Je ne peux comprendre que le gouvernement, en l'espace de 11 mois, puisse envisager de revoir ses engagements. À ce que je sache, le contexte économique n'a pas changé depuis le Sommet. Pour notre part, nous n'avons pas hésité à donner suite aux engagements que nous avons pris en menant des actions concrètes pour faire avancer une dizaine de dossiers issus du consensus du Sommet.

Votre gouvernement doit donner suite également à ses engagements électoraux. Dans un communiqué diffusé le 12 novembre 1998, on peut lire qu'«un gouvernement du Parti québécois mettra fin aux compressions budgétaires dans le domaine de l'éducation et investira en priorité pour favoriser la réussite de tous».

Il y est également mentionné que, «pour 1999-2000, année de l'atteinte du déficit zéro, un gouvernement du Parti québécois mettra fin aux compressions en injectant 315 millions dans le réseau de l'éducation pour couvrir les coûts de système» et qu'«il continuera d'assumer par la suite les dépenses liées à l'augmentation normale des coûts dans le système d'éducation, du préscolaire à l'université. Pour les quatre années 2000-2001 à 2003-2004, cette protection, qui couvrira tous les services directs et indirects, représentera 1,4 milliard de dollars la dernière année».

À cet effet, je vous signale que le réseau des commissions scolaires réclame actuellement plus de 50 millions de dollars de coûts de système non comblés par le gouvernement pour la présente année (coûts salariaux des enseignants et coûts énergétiques).

De plus, pour la prochaine année, il serait totalement inadmissible de faire absorber des coûts de système par le réseau alors que la majeure partie de ces coûts découle des décisions gouvernementales et ministérielles prises lors des dernières négociations des conventions collectives, sans que les réseaux aient eu nécessairement leur mot à dire.

Toute réduction de ressources dans les commissions scolaires risque de mettre en péril les réformes actuelles (décentralisation, curriculum, formation continue, etc.). Nos personnels sont épuisés, la perte d'expertise et le recrutement ne sont pas sans nous causer certaines difficultés et la population est de plus en plus exigeante, avec raison, dans l'obtention de services.

Monsieur le premier ministre, je compte sur votre sens des responsabilités afin que le gouvernement respecte ses engagements envers la population et son système public d'éducation.

Réplique à Michelle Parent

Question de droit

GHILA SROKA

Directrice de Tribune juive

Les écrits de Michelle Parent suscitent en moi les mêmes réticences que les discours révisionnistes à la Faurisson, Garaudy et autres. Quel est donc ce vent de mauvaise foi qui souffle jusque dans les pages du *Devoir*? Comment analyser les forces porteuses de la négation et cette façon qu'a Mme Parent de faire «d'événement historique» dans cet espace si court qui m'est alloué aujourd'hui? Face à cette régression intellectuelle et historique, il ne me reste plus qu'à inviter les lecteurs du *Devoir* à lire les analyses de fond que propose *Tribune juive* sur ce sujet du Proche-Orient.

Michelle Parent n'est plus seule dans cette nouvelle manifestation qu'elle nous assène: elle sort cette fois les cadavres du placard, et le comble de l'ignorance est atteint. Elle se drapait dans le manteau de la morale et s'interroge sur la façon dont les sionistes ont traité les Palestiniens. Mais, Mme Parent, la réponse est claire: certainement mieux que tous les pays des frères arabes réunis, qui, depuis 52 ans, parquent les réfugiés palestiniens à leurs frontières, et cela, dans des conditions cruelles. Et si vous faites allusion aux Arabes israéliens, sachez qu'ils sont mieux traités que les juifs dans les pays arabes. Si ce n'était pas le cas, soyez assurée qu'ils partirait par le premier avion.

Va-t-on refaire un procès à Galilée? Je cède la parole à Faïçal Huseini, représentant du monde arabe, qui a reconnu les droits nationaux du peuple juif et la validité du sionisme bien avant la création de l'État d'Israël en déclarant: «Nous, Arabes et particulièrement ceux d'entre nous qui avons reçu une instruction, avons la plus grande sympathie pour le mouvement sioniste. Nous souhaitons vivement que les juifs soient bien accueillis dans leur patrie. Nous travaillons ensemble pour réformer et modifier le Proche-Orient et nos deux mouvements sont complémentaires. Le mouvement sioniste est d'essence nationale et non pas impérialiste. Je pense donc que l'un ne peut réussir sans l'autre.»

Ariel Sharon, premier ministre d'Israël



Les Israéliens ont élu comme premier ministre un guerrier, pour faire face à celui des Palestiniens.

Les Palestiniens
ont perdu leur chance

NORMAN SPECTOR

Ex-ambassadeur du Canada en Israël
et auprès de l'Autorité palestinienne,
et éditeur du *Jerusalem Post* en 1997 et 1998

Yasser Arafat et Ariel Sharon se ressemblent comme deux gouttes d'eau, ce que ni l'un ni l'autre — ni leurs défenseurs les plus acharnés — n'admettront jamais. Mardi, les Israéliens ont élu comme premier ministre un guerrier, pour faire face à celui des Palestiniens. M. Sharon, un ancien général qui a la réputation de tromper ses supérieurs, a récemment dit à un journaliste de la revue américaine *New Yorker* que Yasser Arafat est «un menteur et un meurtrier». Il répète souvent également que ses mains sont trempées de sang.

Vous ne le sauriez pas en rencontrant le chef palestinien: ses mains sont petites et blanches, avec de grandes taches brunes. La poignée de main — que Sharon a toujours refusée — est molle, presque féminine. Yasser Arafat est un hôte charmant et courtois. Il accueille ses visiteurs à l'extérieur de son bureau à Gaza. Il vous emmène par les escaliers à une salle de réunion construite pour des invités étrangers. Après les courtoisies diplomatiques habituelles, il vous conduit dans la salle à manger adjacente. De jeunes Palestiniens, vêtus en blanc, circulent autour de la grande table rectangulaire, servant un potage de poulet qui est aussi savoureux que celui de ma grand-mère. Plus tard, nous savourons des mets arabes plus traditionnels, y compris un q'atayef merveilleux pour le dessert.

Sous le regard des soldats en uniforme, armés avec des Kalachnikovs, Arafat esquisse son humus délicatement, faisant une pause pour servir ses invités personnellement — transperçant un autre morceau de poulet ici, une boule de kibbeh là. Exsudant la modération et le compromis, ses mots sont rassurants. Il est difficile de croire que cet homme a donné l'ordre qui a mené à la mort des athlètes israéliens aux Jeux olympiques en 1972, encore plus difficile d'accepter qu'il ait envoyé les terroristes qui ont tué 19 écoliers israéliens à Ma'alot. Et ceci n'est qu'une courte liste de ses énormités.

Une visite à la ferme d'Ariel Sharon, Ha'shikim, provoque des émotions semblables, malgré les déclarations palestiniennes qu'il s'agit d'un criminel de guerre. Après avoir quitté l'autoroute à l'endroit où des troupes égyptiennes envahissantes ont été arrêtées en 1948, votre regard se porte bientôt sur la plus grande ferme en Israël, 400 hectares au cœur du désert de Néguev.

Ariel Sharon a participé à toutes les guerres principales d'Israël. Les images de 1948 montrent un soldat mince avec de longs cheveux et un large sourire sur son visage. Maintenant, ses cheveux sont blancs comme neige et il est énorme — particulièrement autour de la taille. Son épouse, Lily, était encore vivante lorsque je l'ai rencontré. Nous amadonnant habilement avec son gâteau, à juste titre célèbre, elle remplit nos tasses de café à intervalles réguliers et, attentive à la conversation, intervient de temps en temps.

Sharon est détendu mais il n'est pas un penseur organisé. Parlant lentement et pensivement, il entremêle son message d'humour et même d'émotion. Il éprouve beaucoup de difficulté à sortir de sa chaise pour aller chercher les cartes qu'il veut me montrer.

La terre est l'essence de son existence. Même lorsqu'il était dans l'opposition, il invitait des diplomates à voyager avec lui en Cisjordanie, leur montrant les emplacements stratégiques et du même coup insistant sur son rapport intime avec la terre et entremêlant des allusions fréquentes à l'histoire juive dans la région.

Tout au long de sa carrière, il affirme les droits du peuple juif de vivre au Proche-Orient, même en Cisjordanie. Le défunt président égyptien, Anwar Sadat, lui a expliqué comment, pour les Arabes, la terre équivalait à l'honneur, et il dit que les juifs devraient avoir le même attachement. C'est simplement une question de dignité, un de ses mots préférés.

Notre conversation continue dans l'après-midi, et je me pince pour me rappeler que cet homme a été forcé de démissionner dans le déshonneur après les massacres des réfugiés à Sabra et à Shatila en 1982, pour lesquels il a été jugé indirectement responsable. Je me rappelle également que, en 1953, il a ordonné des représailles impitoyables à Kibya contre les guérilleros palestiniens, laissant 69 Arabes morts — la moitié d'entre eux des femmes et des enfants. Et il y a plus, beaucoup plus, dans son passé.

Cela étant, les Israéliens ont voté pour Sharon en raison de sa tactique brillante de combat dans les guerres de 1967 et de 1973, y compris ses manœuvres audacieuses pour traverser le canal de Suez. Les Israéliens se sont fâchés avec Arafat — récemment filmé portant un fusil automatique et continuant, malgré son prix Nobel de la paix pour l'accord d'Oslo, d'apparaître en uniforme militaire.

Les Israéliens craignent pour leur sécurité, et sont fâchés avec leur soldat le plus décoré, Ehoud Barak, qu'ils blâment pour la violence qui dure maintenant depuis plus de quatre mois. Barak a détruit toutes les illusions en proposant les concessions les plus importantes que n'importe quel chef israélien ait été disposé à faire, y compris la division de Jérusalem.

Le refus d'Arafat de rendre la pareille avec des concessions, la violence qui s'ensuit et les maladroites de Barak lui-même ont éloigné ses constituants, particulièrement les Arabes israéliens, aussi bien que les électeurs du centre qui, bien que sceptiques, avaient cru que la paix était possible. Ils croient maintenant qu'Arafat les a pris pour des freyerim, ou des dupes, une des pires insultes que vous pouvez faire à un Israélien.

Tandis que certains indiquent qu'il entendra maintenant raison, les Palestiniens sont fâchés et la majorité croient que leurs objectifs ne peuvent être réalisés que par la violence. Moins de 24 heures après que ses négociateurs eurent obtenu une réponse favorable à presque toutes leurs revendications, le chef palestinien s'est lancé dans une diatribe contre Israël à Davos, traitant ses partenaires pour la paix de «fascistes».

Essayer de tirer des concessions ultimes de Barak à la veille des élections, c'est de bonne guerre. Et beaucoup de personnes espèrent qu'Ariel Sharon voudra maintenant rejoindre le panthéon des conciliateurs du Proche-Orient, parce qu'il verra que la majorité des Israéliens soutiennent toujours le processus de paix. Comme Richard Nixon qui a ouvert des relations avec la Chine, M. Sharon est le seul chef israélien qui n'a jamais démantelé une colonie juive et ses défenseurs indiquent qu'il peut faire la paix avec les Arabes.

Je souhaite que ce soit vrai, mais crains que ce ne soit pas le cas. Ariel Sharon est fier d'avoir établi 240 colonies, et il ne croit pas qu'une seule devrait être évacuée. En rejetant des concessions importantes d'Ehoud Barak, Yasser Arafat a pu avoir manqué le bateau. Les Israéliens ont cessé de l'écouter quand il a contesté n'importe quel lien juif au Temple Mount/Haram al-Sharif et a exigé un droit au retour pour les réfugiés palestiniens, ce qui voudrait dire l'abolition d'Israël comme État juif.

On dit que les gens obtiennent les gouvernements qu'ils méritent. Tandis qu'Ariel Sharon et Yasser Arafat se méritent, je ne puis croire, connaissant les deux peuples, que l'un ou l'autre mérite le chef qu'il a maintenant. Leurs amis au Canada et dans le monde peuvent seulement espérer que ces deux chefs disparaîtront de la scène politique avant trop longtemps et que d'ici là les souffrances seront réduites au maximum.

Les modérés
seraient-ils
des timorés?

On nous dit d'attendre
pour colmater les fuites,
sous prétexte que
le grand vaisseau
de la langue ne coule
que lentement

PIERRE DE BELLEFEUILLE
CLAUDE-G. CHARRON
GORDON LEFEBVRE

Membres du Cercle Godin-Miron

Le *Devoir* du 1^{er} février nous apprend qu'à propos des lois linguistiques, l'exécutif national du Parti québécois prêche la modération dans son projet de mémoire à l'intention des États généraux sur la langue française.

Que signifie la modération? Essentiellement deux positions: le statu quo dans l'affichage commercial, donc le maintien de la loi 86 qui, en 1993, sous les libéraux, a rétabli l'affichage bilingue, et le refus d'étendre aux cégeps l'obligation pour les enfants d'immigrants non touchés par la «clause Canada» de fréquenter les maisons d'enseignement de langue française.

L'affichage bilingue

Rappelons quelques faits. Le Parti québécois, qui se trouvait alors dans l'opposition, s'est opposé avec véhémence à l'adoption de la loi 86, en soutenant à l'Assemblée nationale qu'elle «marque un recul de vingt ans, met en péril les acquis de la loi 101 et menace notre capacité d'intégrer les immigrants. C'est une loi qui institutionnalise le bilinguisme, [...] une loi inacceptable que nous nous engageons, comme gouvernement au pouvoir, à abolir».

Cet engagement est repris avec force l'année suivante, durant la campagne électorale. Les ténors péquistes — Jacques Parizeau, Camille Laurin, père de la loi 101, et Lucien Bouchard — n'ont pas de mots assez durs pour condamner «cette mauvaise loi qui compromet la sécurité française pour l'avenir» (Bouchard).

Pourtant, porté au pouvoir, le Parti québécois tempore. Suprême ironie, les péquistes portent l'odieuse des sarcasmes et des dénégations des Galganov et des Pit Bill Johnson qui se moquent des «policiers de la langue» qui mesurent le lettrage dans chaque langue, comme l'exige la loi 86 des libéraux, le français devant prédominer.

Survient le congrès national du Parti québécois en 1996. Certains militants demandent des comptes. Ils se heurtent au refus mélodramatique de Bouchard qui, dans un virage à 180 degrés, déclare que, s'il touchait à la loi 86, il ne pourrait plus «se regarder dans le miroir». Bernard Landry, Louise Beaudoin, pourtant ministre responsable de la loi 101, et même un Camille Laurin méconnaissable l'appuient.

Il est clair que le gouvernement a craint de mécontenter la minorité anglophone. Pourtant, Laurin avait déclaré, trois ans auparavant: «Il faut vraiment être colonisé pour trouver l'affichage bilingue normal. Il faut avoir une longue habitude de la soumission [...] pour accepter une chose comme celle-là.» C'est encore cette crainte, et la peur de la critique, d'où qu'elle vienne, qui motive la prétendue modération. Les données exactes de la question n'entrent plus en ligne de compte. On a donné congé au jugement.

Quel cégep pour les allophones?

Les apôtres de la modération ont pour leitmotiv qu'il ne faut pas troubler la paix linguistique. À leur avis, la loi 101, tronçonnée par la Loi suprême d'Ontario et charcutée par la loi 86, a permis d'atteindre un «équilibre». Il est vrai que, grâce à ce qu'il reste de la Charte de la langue française, la proportion des nouvelles générations allophones qui adoptent le français a augmenté. Mais l'assimilation à l'anglais demeure trop élevée si l'on veut atteindre l'objectif fondamental, c'est-à-dire le français comme langue commune de tous les Québécois.

En outre, on observe qu'au cours des dernières années, la proportion des écoliers allophones qui choisissent le cégep français a diminué plutôt que d'augmenter, passant de 44,6 % en 1995 à 40,6 % en 1999. C'est dire que la puissance d'attraction de l'anglais continue de menacer l'objectif. L'exécutif du Parti québécois juge la chose «inquiétante», mais il propose au gouvernement d'attendre cinq ans avant de décider s'il doit agir. On nous permettra de considérer cet attentisme comme une forme de lâcheté.

Selon de nombreux témoignages, l'enseignement des langues et des littératures dans la plupart des cégeps est de piètre qualité. Cela a pour effet d'augmenter la résistance à la contrainte, le secteur anglais ayant meilleure réputation, à tort ou à raison, notamment auprès des allophones. Raison de plus pour réclamer un redressement.

Les déclarations de M. Larose

Dans une entrevue au *Devoir*, en décembre, le président des États généraux sur la langue a fait des déclarations, certaines allant dans le sens de cet attentisme coupable, sous prétexte qu'il faut préférer «l'approche sociale» à «l'approche juridique». Ne nous étendons pas sur la fragilité de cet argument. Nous voulons plutôt exprimer l'avis que M. Larose ne doit pas se prononcer avant la fin des travaux de la commission. La présentation du rapport sera son heure de gloire, si heure de gloire il doit y avoir.

En se prononçant dès maintenant, M. Larose risque d'empoisonner le climat au sein de la commission en s'arrogeant un privilège dont sont privés les simples membres. En outre, et c'est le plus important, il balise le terrain et risque de gêner la liberté d'expression des personnes qui se présenteront devant la commission. À cet égard, le principal reste à venir, puisque ce n'est qu'en mars que celle-ci entendra les groupes et organismes dits nationaux.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Béhar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzeiti, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Louise-Maude Rioux-Sousy, Marie-Claude Petit (comm), La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Larivière, Christiane Legend, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉLÉPHANT

SUITE DE LA PAGE 1

vé, il constatait l'existence de «*régles internes encombrantes, une prépondérance de la procédure, un processus budgétaire complexe*». Malgré une volonté de réformer l'administration dans son ensemble, des contrôles administratifs et financiers très centralisés persistaient au détriment d'une évaluation continue du rendement des programmes.

Le déficit annuel atteignait 29 milliards de dollars et la dette accumulée, 358 milliards. Il voulait améliorer la qualité de l'information sur le déficit. Il aura plutôt livré combat à plusieurs reprises avec le gouvernement Chrétien pour qu'il fasse preuve de plus de transparence sur... ses surplus.

En 1991, on n'en avait que pour l'assainissement des finances publiques, la réduction de la taille de la fonction publique. Une réforme de la bureaucratie fédérale avait été entreprise. Depuis, le gouvernement a éliminé le déficit, réduit la dette et engrangé des surplus. Des pans d'activités entières ont été abandonnés ou transférés au secteur privé et aux provinces. La fonction publique a transformé ses méthodes de travail. D'une bureaucratie obsédée par les contrôles, on est passé à une organisation centrée sur la rapidité des services. Des mesures de rendement, encore incomplètes, ont vu le jour et les ministères ont commencé à déposer chaque année des rapports, rarement limpides, basés sur les résultats.

Cette évolution, souhaitée à bien des égards par M. Desautels et à laquelle il a contribué par ses conseils, a toutefois eu ses ratés. On pense en particulier au ministère du Développement des ressources humaines. De contrôles trop centralisés, on est passé à la situation inverse. Le manque de ressources humaines ou le peu de planification a nui à l'encadrement.

Le Vérificateur a volontiers révélé ces problèmes, offrant correctifs après correctifs. Certains ont été repris, d'autres non. «*Nous estimons qu'environ 60 % de nos recommandations sont éventuellement mises en œuvre par le gouvernement. Des fois, ça prend du temps. Trop de temps, et il faut insister et revenir à la charge, parfois trois, quatre ou cinq fois avant que quelque chose soit corrigé. [...] Les progrès sont très lents mais, depuis deux ou trois ans, on peut voir qu'il y a, tout d'un coup, un certain déblocage*», a-t-il indiqué mardi après avoir déposé aux Communautés son dernier rapport de vérification.

On sent tout de même, dans ce rapport, une sorte de désillusion. «*Dans le secteur public, corriger les erreurs paraît souvent moins pressant. Pour les corriger, il faut tout d'abord les reconnaître. Mais quels avantages les ministres et la haute direction ont-ils à reconnaître une erreur? Les conséquences peuvent souvent être graves. Par ailleurs, il suffit de camoufler l'erreur et la vie continue: personne n'écope sauf les contribuables. On a donc parfois tendance, au gouvernement, à avancer à pas prudents quand il s'agit de déceler les erreurs et à réagir lentement lorsqu'on en trouve*».

Il avoue partager la frustration des citoyens et, visiblement, il part sur sa faim et en jugeant nécessaire de rappeler l'évidence. «*Pour que ces fonds soient bien dépensés, des principes de base doivent être suivis, a-t-il dit. Toutes les dépenses gouvernementales devraient être sanctionnées par le Parlement, gérées avec probité et efficacité et leur valeur mesurée en fonction de ce qui a été accompli avec l'argent des contribuables. Ces principes peuvent sembler évidents, mais ils ne sont pas toujours respectés*». Au gouvernement maintenant de répondre.

Écologie et construction

(Le Devoir) — Le délicat dossier du boisé de l'île des Sœurs semble en voie de se régler à la satisfaction de toutes les parties concernées. Pour les défenseurs de ce milieu d'une remarquable richesse faunique et écologique, la révision complète du plan d'aménagement et la protection de cinq des dix hectares originellement menacés s'avère une belle victoire. Restera quand même assez de place aux promoteurs pour construire sur la pointe sud de l'île, à partir du printemps, 1600 unités de logements et aménager un parcours de golf de neuf trous.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉCOTE

SUITE DE LA PAGE 1

dans l'éducation et la santé, estime la firme Standard and Poor's. «*C'est ce qu'on voit dans bien des provinces. C'est un bon moment pour faire du rattrapage*», a indiqué la spécialiste des finances publiques des provinces à Toronto de Standard and Poor's, Valery Blair. Les provinces se rendent compte qu'elles ont effectué des compressions trop importantes au cours des années 90. «*Elles tentent de rétablir un équilibre*», estime l'analyste, qui a cité l'exemple du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta.

Avec ses surplus, le gouvernement du Québec peut hausser de plus de 4,5 % ou 5 % son budget en éducation et davantage en santé, sans que les firmes de notation de crédit réagissent en abaissant sa cote de crédit. «*Ce que nous regardons, c'est essentiellement l'adéquation entre les revenus de l'État et ses dépenses. Il s'agit de savoir si le budget est équilibré*», a souligné Mme Blair. Dans la mesure où les revenus du gouvernement du Québec sont au rendez-vous et que des surplus sont présents, le rattrapage est de mise. «*S'ils ont des revenus additionnels — et je crois que c'est le cas cette année —, ils peuvent les allouer à des programmes*

comme l'éducation et la santé, des secteurs où des pressions sont ressenties», a-t-elle dit, sans que le crédit du Québec soit perçu plus négativement.

Dépenser davantage plutôt que de réduire les impôts, c'est peut-être la meilleure stratégie en ce moment, juge l'analyste. «*Un gouvernement qui réduit les impôts pour ensuite affronter une récession peut avoir de la difficulté à se retourner et à augmenter les impôts ensuite*», a prévenu Mme Blair.

L'analyse de Valery Blair va à l'encontre des raisonnements avancés au gouvernement pour expliquer qu'on veuille freiner la croissance dans les dépenses en éducation — 400 millions de moins que prévu (le chiffre n'a pas été démenti hier) — et en santé, où on coupe la poire en deux — 600 millions au lieu de 1,3 milliard. Si le Québec dépense en entier ses surplus, la cote de crédit du Québec pourra en souffrir. Hier, Bernard Landry a plutôt expliqué que, à l'instar du secteur privé, le budget de l'État peut augmenter globalement tandis que certains postes budgétaires subissent le couperet. «*C'est le cas pour n'importe quel budget sensé. Vous devez examiner parfois les détails de chacune des dépenses*», a-t-il dit.

HILTON

«*On n'est pas vraiment allé au fond des choses sur ces questions. C'est un peu une pensée magique que de dire que l'anonymat est absolument nécessaire. Il faut s'interroger plus sérieusement sur le bien-fondé de ces dispositions.*»

SUITE DE LA PAGE 1

publication ne restreint que la diffusion de masse. L'auteur de ces lignes peut révéler à n'importe qui l'identité des victimes dans une conversation au coin du feu, mais il ne peut l'imprimer.

Rodolphe Morissette, vétéran reporter judiciaire au Journal de Montréal, s'accorde tout de même à la loi. L'anonymat préserve d'une part l'intégrité des mineurs et facilite d'autre part la dénonciation des actes de déviance sexuelle (voir l'encadré). «*Ce sont des buts très nobles*», estime M. Morissette. Personne ne voudrait que le nom de sa femme ou de ses enfants soit publié à grande échelle.

Sauf que la cause de Dave Hilton démontre les limites des protections accordées aux mineurs et aux victimes d'agressions sexuelles. Les journalistes se précipitent à la vingtaine dans la salle d'audiences jour après jour parce que l'accusé est une vedette. La surenchère médiatique (à laquelle contribue aussi Le Devoir) se pose en travers de l'obligation de préserver l'anonymat des plaignantes.

Des réseaux de télé ont frôlé l'outrage au tribunal en diffusant des images à peine voilées des jeunes filles. Des journalistes se sont échappés dans une déclaration en direct irrattrapable. Des titres accrocheurs ont donné plus d'information qu'il n'en fallait. Les lois sont conçues à partir de principes généraux et ne répondent pas aux cas particuliers, explique Rodolphe Morissette. «*Comme journaliste, on essaie de limiter les dégâts; on ne peut pas faire plus que ça*».

Au Palais de justice, les deux adolescentes ont affronté les caméras dès qu'elles entraient ou sortaient de la salle d'audiences. Elles ont dû soutenir le regard inquisiteur de l'accusé et de ses fans. Hélène Di Salvo, procureure de la Couronne, reconnaît qu'elles ont passé des moments difficiles. Elle se demande si la médiatisation à outrance risque de décourager les victimes d'agressions sexuelles de porter plainte.

Le huis clos n'est pourtant pas une solution valable. Il est accordé dans les cas exceptionnels où les témoins seraient incapables de se raconter de façon libre et volontaire. Dans l'affaire Hilton, c'est loin d'être le cas, comme l'ont démontré les premières journées du procès. Les deux jeunes filles ont témoigné avec aplomb, sans jamais se contredire, malgré la pression des médias et du public.

La transparence est l'une des vertus fondamentales du système de justice canadien. Elle n'est réelle que si le public peut assister au procès et si les médias peuvent en rapporter le contenu avec le moins de restrictions possible. Dans les cas d'agression sexuelle, la médiatisation des témoignages incite

même d'autres victimes à dénoncer un accusé. Rodolphe Morissette a déjà assisté à de tels rebondissements au cours de sa carrière.

Et si le secret était malsain?

Marc-André Blanchard, spécialiste en droit des médias, se fait l'avocat du diable en remettant en question la théorie générale selon laquelle l'anonymat encourage les victimes d'agressions sexuelles à porter plainte. La Cour suprême a scellé l'affaire à la hâte dans une cause datant de 1988, explique M^{re} Blanchard. «*Elle s'est établie sur des statistiques pas tout à fait fiables quant à la méthodologie et l'interprétation*», dit-il. Dans les couloirs du Palais de justice, des avocats surrurent d'ailleurs à l'oreille de Rodolphe Morissette qu'il serait grand temps qu'un journaliste brise une ordonnance de non-publication dans l'espoir de produire une jurisprudence plus actuelle. Mais ce genre de guérilla judiciaire ne tente guère le journaliste.

Dans la foulée, M^{re} Blanchard se demande s'il est possible de mesurer les bienfaits tangibles que procure l'anonymat aux mineurs. La protection qui leur est accordée n'a aucun fondement scientifique. Il s'agit de l'expression d'un consensus populaire en constante évolution. A preuve, Ottawa est prêt à lever le secret sur l'identité des moins de 18 ans ayant commis des meurtres, des tentatives de meurtres, des viols, des agressions armées ou des récidives dans son projet de loi sur les jeunes contrevenants afin de satisfaire aux exigences de la droite canadienne.

L'anonymat accordé aux mineurs et aux victimes d'agressions sexuelles n'a jamais fait l'objet d'une étude fiable. «*On n'est pas vraiment allé au fond des choses sur ces questions. C'est un peu une pensée magique que de dire que l'anonymat est absolument nécessaire. Il faut s'interroger plus sérieusement sur le bien-fondé de ces dispositions*», estime M^{re} Blanchard.

M^{re} Blanchard soupçonne que l'anonymat accordé aux victimes d'agressions sexuelles se base sur une vieille conception judéo-chrétienne de la société. Une vision partagée par Thérèse Daviau, vice-présidente de la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence. Les mauvaises langues imputent souvent une part de responsabilité à la femme pour l'agression qu'elle a subie. Elle aura agi de façon provocante, porté une minijupe et autres stupidités.

L'anonymat évite certes des traumatismes supplémentaires aux femmes qui doivent témoigner contre leurs agresseurs, «*surtout que le processus légal est très difficile*», dit Mme Daviau. Mais d'un autre côté, la nécessité d'une telle mesure suggère que la société impose un stigmate de plus à la femme agressée lorsqu'elle porte plainte.

Les lois du silence

Deux victimes d'âge mineur ont subi des agressions sexuelles: les médias tombent sous le coup d'un double interdit au procès de Dave Hilton. Petit survol des lois du silence.

L'article 38.1 de la Loi sur les jeunes contrevenants est limpide. Les témoins mineurs ne doivent jamais être identifiés par quelque moyen que ce soit. Les tribunaux ont confirmé et reconfirmé la validité de l'article en question, estimant qu'il s'agit d'une limite raisonnable à la liberté de presse qui sert le meilleur intérêt de l'enfant.

Au procès de Dave Hilton, les journalistes doivent donc éviter de rapporter tout détail qui permettrait à une personne dite «raisonnable» de percer le secret sur l'identité des adolescentes.

Même quand une victime d'agression sexuelle est adulte, le juge peut émettre une ordonnance interdisant la divulgation de l'identité en vertu de l'article 486.3 du Code criminel.

Dans une cause célèbre de 1988, la Cour suprême a jugé que la loi constitue une limite à la liberté de presse justifiable afin d'encourager les victimes d'agression sexuelle à porter plainte. L'anonymat leur épargne «*le traumatisme occasionné par la gêne et l'humiliation*» qui pourraient résulter d'un procès à grande publicité.

Parmi les crimes très graves, «*l'agression sexuelle est l'un de ceux qui est le moins souvent signalé. D'après les personnes qui se sont abstenues de dénoncer cette infraction, les principales raisons en sont la crainte quant au traitement que leur réserverait la police ou la poursuite, la crainte des procédures judiciaires ainsi que la crainte de la publicité ou de l'humiliation*», écrit

la Cour suprême dans l'arrêt Canadian Newspaper Co. c. Canada.

Tout en accordant une grande importance à l'intégrité des victimes, les tribunaux reconnaissent également la liberté de presse comme un droit fondamental, une condition sine qua none à l'administration saine de la justice.

Dans l'arrêt Dagenais, la Cour suprême a cassé une ordonnance de non-publication émise par un juge ontarien pour empêcher la diffusion de la télésérie *Les Garçons de Saint-Vincent*, un drame fictif racontant les sévices sexuels et physiques infligés à des enfants dans une institution catholique à Terre-Neuve. Quatre ex-membres d'un ordre religieux attendaient leur procès pour agressions sexuelles sur des gamins en Ontario et ils craignaient que la diffusion de la série influence d'éventuels jurés.

La Cour suprême a conclu que l'interdiction de publication est valable pour assurer la tenue d'un procès équitable. Mais elle doit être accordée dans des cas exceptionnels seulement puisqu'elle restreint la liberté d'expression et la liberté de presse.

Après avoir vanté les mérites de l'ordonnance de non-publication dans les causes d'agressions sexuelles dans l'arrêt Canadian Newspaper Co., en 1988, la Cour suprême a établi les limites d'une telle mesure six ans plus tard dans l'arrêt Dagenais.

La «*mécanique*» de l'ordonnance est désormais coincée entre deux principes: droit à un procès juste et équitable et liberté de presse.

Brian Myles

ÉDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

serment qui, comme tous les autres, requiert l'anonymat. «*Il n'y a personne qui est prêt à le dire publiquement, mais c'est clair que c'est un souhait du milieu*», affirme cet autre, ajoutant que la politique scientifique présentée par le ministre Jean Rochon, il y a deux semaines, a reçu un accueil très positif dans le milieu universitaire.

Se pourrait-il que cette scission de l'éducation, marquant les collèges et les universités à la recherche et à la science, et laissant au ministère de l'Éducation la responsabilité des réseaux primaire et secondaire, soit envisagée par le gouvernement lui-même? Malgré la persistance de la rumeur, tant au ministère de la Recherche qu'à celui de l'Éducation, on affirmait hier n'en avoir «*jamais entendu parler*».

Alors qu'un nouveau gouvernement se profile en coulisses, la possibilité d'un rapprochement entre éducation supérieure et recherche, une alliance que plusieurs trouvent naturelle, pourrait être étudiée par les proches de Bernard Landry, qui convoite le siège de futur premier ministre. Au même moment toutefois, la suspension soudaine des contrats de performance, liée à une réduction de la croissance prévue des dépenses en éducation pour l'année prochaine, a très fortement secoué le milieu, qui pourrait avoir lui-même relancé cette hypothèse, expédiant du même coup son message d'insatisfaction au ministre de l'Éducation, François Legault.

«*Nous sommes vraiment en mauvaise posture, et comme nous sommes mal pris, il est normal que le milieu, les groupes de recherche par exemple, se tourne vers cette hypothèse comme si c'était la seule issue de secours*», explique cette autre tête dirigeante. «*Mais quand un gouvernement n'a pas d'argent, ce n'est pas un changement de ministre qui lui en apporte davantage*».

«*Écartelé entre la petite enfance et le monde universitaire*», explique une autre source, le ministre François Legault a tout de même réussi en cours de mandat à rétablir les ponts entre le milieu de l'enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation. Mais la dernière politique scientifique du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Jean Rochon, aurait ravi les établissements d'enseignement supérieur, qui se voient ces jours-ci plus d'affinités avec cette portion du gouvernement qu'avec une autre...

«*La politique scientifique démontre une réelle connaissance du milieu de la recherche, tandis que la politique des universités, c'est une affaire de contrats de performance, que les universités ne voulaient pas tellement au début, soyons francs*», explique une source issue du milieu universitaire.

Alors que dans plusieurs pays l'alliance entre la recherche et l'enseignement supérieur est consacrée dans la structure du gouvernement, le Québec a aussi connu ce mariage, instauré par le premier ministre René Lévesque en décembre 1984. Il désignait alors Yves Bérubé à titre de ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, tandis que François Genpron était nommé ministre de l'Éducation, responsable de l'enseignement primaire et secondaire.

De retour au pouvoir en 1985, les libéraux, très critiques envers la décision de René Lévesque, avaient toutefois nommé un seul ministre — Claude Ryan — à la tête des deux ministères, attendant la loi qui abolirait l'existence du ministère de l'Enseignement supérieur. Après avoir confié pendant deux ans seulement la direction bipartite à deux ministres différents (Lucienne Robillard et Michel Pagé, entre 1990 et 1992), c'est finalement sous Jacques Parizeau qu'un seul ministère de l'Éducation est revenu dans les mœurs gouvernementales, à la fin de 1994.

CHIFFON

SUITE DE LA PAGE 1

vra le dépenser comme le reste de son budget. Dans la province. Cette année.

«*Ca retourne dans son budget à lui*», a confirmé hier l'attachée de presse du ministre, Suzanne Théberge.

Ces faits démolissent la critique qu'avait adressée à M. Landry le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew. Selon lui, M. Landry aurait dû s'excuser d'avoir privé les Québécois d'un investissement si important pour une simple question de drapeau.

Le budget de DEC n'est pas officiellement divisé en pourcentage pour chaque ville ou région du Québec. En théorie, les 17,76 millions ne seront donc pas nécessairement investis dans la région de la capitale.

Les autres régions canadiennes, l'Ouest et les Maritimes, ont aussi leur agence de promotion économique respective avec des budgets qui leur sont propres. Le Devoir avait révélé que, dans leurs contrats types, ces deux organisations (Diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) n'exigeaient pas le déploiement du drapeau canadien en retour d'une subvention.

Chrétien n'est pas sorti de l'auberge

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après avoir attaqué la réputation de Jean Chrétien sur cette question pendant la campagne électorale, l'Alliance canadienne a repris ses attaques, hier, dans l'affaire du financement de l'Auberge Grand-Mère.

Cette fois, le chef Stockwell Day a accusé le premier ministre de s'être trompé quand il a affirmé qu'un homme d'affaires taïwanais, qu'il a rencontré à son bureau en 1996, n'a pas investi dans l'Auberge Grand-Mère, située dans sa circonscription. «*Le premier ministre n'est pas sorti de l'auberge, nous avons la preuve juste ici. Il a été l'hôte de rencontres qui ont permis à l'Auberge Grand-Mère d'obtenir près de trois millions de dollars*», a souligné M. Day à la Chambre des communes.

D'après des documents obtenus par l'Alliance, l'homme d'affaires Gord Fu aurait bel et bien investi 2,3 millions dans l'auberge, une somme qui provenait d'immigrants investisseurs.

Pendant la campagne électorale, M. Chrétien avait confirmé avoir fait la rencontre de M. Fu dans son bureau. Mais il avait soutenu que ce dernier n'avait pas investi «*une maudite cenne*» dans l'auberge à la suite de son entretien avec lui. Hier, à la Chambre des communes, M. Chrétien a affirmé que le programme d'immigrants investisseurs est de responsabilité provinciale. De plus, il a dit qu'il n'était pas au courant que des fonds provenant de ce programme étaient allés à l'auberge.